

Le Plan Paysage du Chablais

une démarche initiée par le SIAC à l'échelle du Chablais

DOCUMENT 5

Recueil des fiches actions

Janvier 2023



Avec la participation financière de :



**.MaZ. projets
ARE**

Sommaire

- Fiche action 1 : Définir la trame paysagère, urbaine et P 3
prioriser les secteurs stratégiques
- Fiche action 2 : Structurer un secteur stratégique d'une P 6
commune
- Fiche action 3 : Paysage et biodiversité : structurer et P 9
développer la trame verte et bleue
- Fiche action 4 : Renforcer la vitalité dans les communes sur P 12
toute l'année
- Fiche action 5 : La qualité environnementale à l'échelle P 15
communale et intercommunale
- Fiche action 6 : La qualité environnementale et d'usages des P 18
projets d'aménagement et d'espace public
- Fiche action 7 : Développer la proximité, structurer les P 22
maillages de la mobilité douce à l'échelle communale et
intercommunale
- Fiche action 8 : Sensibiliser et comprendre les entités P 25
paysagères du Chablais
- Fiche action 9 : Valorisation des paysages identitaires et P 28
axes vitrines remarquables
- Fiche action 10 : Apaiser le paysage de l'information en P 31
fonction des entités paysagères

DÉFINIR LA TRAME PAYSAGÈRE, URBAINE ET PRIORISER LES SECTEURS STRATÉGIQUES A L'ÉCHELLE COMMUNALE

Les enjeux majeurs

Les territoires communaux s'inscrivent dans un contexte propre qu'il convient de bien identifier pour structurer les invariants identitaires et spécifiques de la commune tant sur le volet paysager, qu'architectural. La spatialisation des différentes fonctions (habitat, équipements, agriculture, économie, espaces naturels ...) implique un positionnement de la collectivité pour définir la trame paysagère et urbaine qui accompagnera la vision du développement de la commune sur le long terme.

La compréhension du fonctionnement de la commune (polarités, connexions, interactions entre les différents tissus bâtis...), facilite la mise en lumière des secteurs stratégiques où une attention particulière pourra être portée :

- pour favoriser l'attractivité d'un cœur de bourg
- pour favoriser l'implantation d'équipements, de services
- pour encadrer le développement de nouvelles formes d'habitat, favoriser une cohérence identitaire et architecturale.

Cette vision réfléchie et portée collectivement, aura pour but de s'inscrire dans une pérennité et de faciliter le passage de relais entre différents mandats.

Sites ciblés

L'ensemble du territoire est concerné par ce travail, cependant les territoires en mutation rapide sont prioritaires : les pôles d'interface urbaine, les plateaux agricoles de Gavot et plateau du pays de la Côte, les villages notamment ceux de la vallée d'Abondance.

Les porteurs

- Commune
- EPCI

Ils peuvent vous aider

Urbanistes / Paysagistes / Facilitateurs
/ CAUE

Les porteurs à sensibiliser

- Regroupements de propriétaires, privés

Les leviers d'action

Définition d'une vision du développement de la commune :

- Étudier et comprendre la spécificité de la trame paysagère et urbaine pour construire la vision du développement de la commune
- Concertation au sein du conseil municipal et développement de la vision, en interne ou accompagné par un prestataire extérieur

>>> Mission de facilitation à la mise en forme de la vision (Facilitation & Urbanisme)

>>> Mission d'étude d'analyse et de proposition d'une vision pour la commune (Urbanisme / Paysagiste urbaniste)

Mise en application :

- Définir un comité «garant» des invariants piliers de la vision de la commune
- Échange avec les propriétaires de fonciers en cas de souhait de vente de ces derniers
- Mise à jour des documents réglementaires pour assurer leur cohérence vis à vis de la vision définie

Temporalité

Ces réflexions s'inscrivent en amont :

- Des révisions de PLU afin de faciliter les échanges avec le bureau d'étude et de fournir à la collectivité les arguments pour porter son projet de développement en cohérence avec les attentes réglementaires définies au SCoT.

- De la mise en place de PLUi, elles permettront d'affiner localement le travail transversal mené à l'échelle de L'EPCI en cas de PLUi ou de requestionner les zonages en amont de la révision du PLU. Cette démarche peut être également déconnectée des documents réglementaires puisqu'elle permet à la commune de réfléchir collectivement sur son développement dans le temps.

Cette démarche s'inscrit dans le temps long afin de se donner le temps de structurer une vision cohérente qui fédère l'ensemble de la commune.

Enjeux du Plan Paysage représentés

1. La gestion des espaces agricoles stratégiques du SCoT
2. La gestion des espaces de transitions paysagères
10. L'intégration paysagère des ZAE/ZAC
13. La requalification des fronts bâtis sur rue, en centre-bourg, centres villages et façades
14. La gestion paysagère des espaces naturels humides
17. Le développement urbain : densité et forme bâtie

Ateliers exploratoires concernées :

Atelier Exploratoire de Vacheresse et de Chevenoz

Atelier Exploratoire de Saint Paul en chablais
>>> CF restitution de la PHASE II

Cette thématique répond aux Objectifs de Qualité paysagère suivants :

1. Construire une vision à long terme du développement de la commune (structuration de la trame paysagère, urbaine et priorisation des secteurs stratégiques)
2. Être garant de la cohérence entre la vision de la commune et les projets de développement
3. Valoriser la place du végétal et des espaces de respiration dans les différents tissus bâtis
5. Préserver et structurer la qualité environnementale à l'échelle communale et intercommunale
7. Préserver et réhabiliter le patrimoine existant (bâtisses, corps de ferme, le petit patrimoine rural non protégé)
8. Valoriser les paysages identitaires et axes vitrines remarquables

DÉFINIR LA TRAME PAYSAGÈRE, URBAINE ET PRIORISER LES SECTEURS STRATÉGIQUES A L'ÉCHELLE COMMUNALE

Cette fiche permet de définir les étapes clés à mettre en place par la commune, afin de construire une vision partagée de son développement.

Est-ce que la commune est concernée par cette fiche action ?

- La collectivité a-t-elle déjà défini la trame paysagère de la commune ? A t-elle connaissance de cette trame ?
A t-elle identifié : les entités naturelles et agricoles, zones naturelles spécifiques, cônes de vue etc.
- La collectivité est elle en mesure de décrire et caractériser comment fonctionne sa commune d'un point de vue urbain, social, de mobilité ?
(Franges urbaines, coupures d'urbanisation, secteurs de densification possibles, axes de transport sur la commune, mobilité douce, lieu de vie etc.)
- Est-ce que la collectivité a connaissance des paramètres à prendre en compte pour prioriser les secteurs stratégiques de son territoire ?

Processus et étape clés

La commune s'inscrit dans un contexte qui lui est propre, bien l'identifier permet d'établir une vision de développement cohérente, il s'agit d'interroger :

- Les orientations du SCoT sur la commune
- La structure paysagère
- L'identité patrimoniale et ses éléments à préserver, à valoriser
- Le fonctionnement de la commune, ses lieux de vie
- L'interaction existante entre les tissus bâtis, avec le territoire
- Les manquements actuels

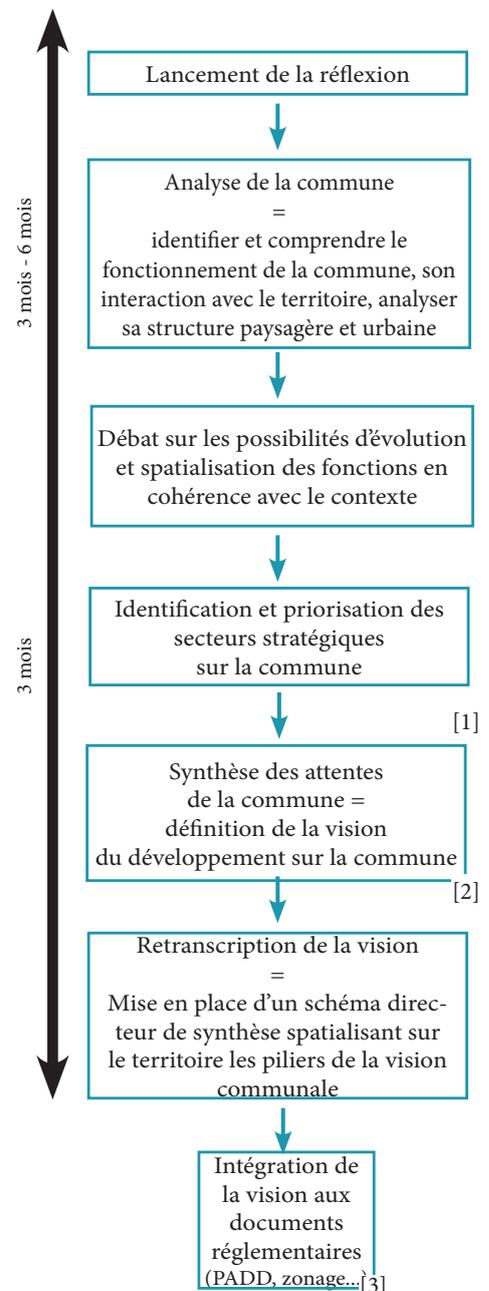
Un débat sur ces thématiques permet de co-construire une vision cohérente avec les spécificités de la commune dans l'optique de définir un plan de synthèse qui guidera le développement communal dans le temps.

Ce schéma pourra être inscrit dans les documents réglementaires afin de cadrer l'évolution du territoire avec ou sans maîtrise foncière communale.

Références, exemples d'étude pour support

- Retours d'expériences d'élus sur le territoire :
 - Acquisition foncière de tènements stratégiques : Messery / Brenthonne
 - Mise en place de zone AP (agricole protégée) : Cervens (préserver les coupures d'urbanisation) / Saint Paul en Chablais (préserver les cônes de vue sur le lac) / Vacheresse (Classement de portions de forêts en zone agricole pour limiter l'enfrichement)
- Prescription 5 SCoT : outil d'aide à la structuration des tissus bâtis
- Jeu de carte : bibliothèque d'images de référence mis en place pour les ateliers exploratoires permettant de se projeter vers des souhaitables ou non lors des échanges / débats sur la définition de la vision de la commune.
- >>> jeu imprimé disponible au SIAC
- Cartes de synthèse de PADD établies par diverses communes
- >>> CF bibliothèque de ressources

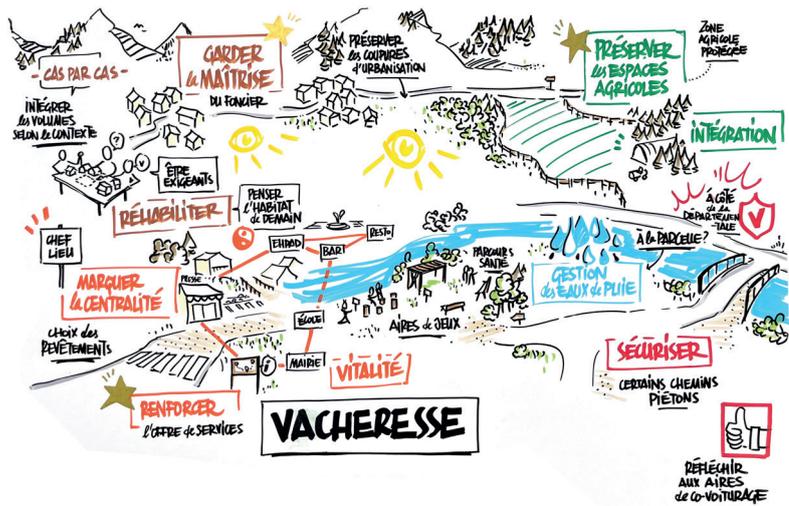
Etapes clés & Processus



DÉFINIR LA TRAME PAYSAGÈRE, URBAINE ET PRIORISER LES SECTEURS STRATÉGIQUES A L'ÉCHELLE COMMUNALE

Exemples d'illustration des différentes étapes

[1] Planche de synthèse des attendus pour le développement de la commune

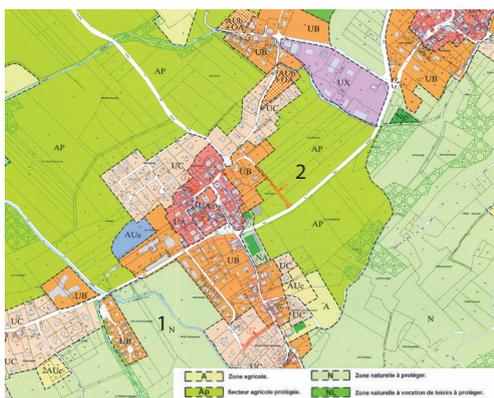


[2] Carte de synthèse de la vision pour le développement de la Ville de Yerres >>> CF bibliothèque de ressources

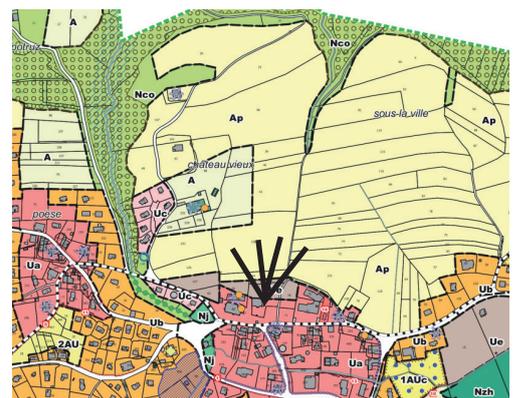


- Axe 1 : Yerres, une ville engagée pour la qualité de son environnement, son paysage et son cadre de vie**
- Préserver l'environnement et les paysages naturels**
- Conserver les espaces naturels de qualité afin de préserver la biodiversité
 - Fonds de vallées humides (barges de Yerres et du Réveillon)
 - Mettre en valeur les espaces naturels par la mise en place de balcons verts et écologiques
 - Prendre en compte les liaisons des espaces forestiers en contact avec le milieu urbain
 - Assurer l'intégration paysagère et environnementale des secteurs dédiés au développement d'immobilier
- Préserver un paysage urbain végétalisé**
- Créer deux nouveaux espaces verts
- Préserver et mettre en valeur l'identité patrimoniale de Yerres**
- Préserver et valoriser les ensembles urbains présentant un caractère patrimonial, historique, architectural et paysager
- Axe 2 : Un développement adapté à la structure du territoire**
- Encadrer l'évolution urbaine de Yerres dans le respect de son histoire**
- Préserver les îlots pavillonnaires, encadrer son évolution et prendre en compte la diversité des secteurs pavillonnaires
 - Créer un pôle urbain structurant au niveau de la gare
 - Affiner le centre-ville dans son rôle de lieu de vie et d'animation urbaine
 - Permettre un développement modéré le long des axes structurants, dans le cadre d'opérations d'ensemble et le respect des principes de mixité fonctionnelle et sociale
 - Affiner les centralités secondaires
- Axe 3 : Une ville attractive et dynamique, qui répond aux besoins de ses habitants**
- Favoriser un développement économique adapté aux potentiels et aux caractéristiques de la commune**
- Développer les activités économiques
 - Conserver et valoriser les zones d'activités existantes
- Donner au modes de transports alternatifs les moyens de jouer un rôle efficace au quotidien**
- Favoriser les liaisons vertes et depuis la gare (bus, modes doux, parking)
 - Favoriser la création de grandes liaisons douces intercommunales, notamment entre la forêt de la Grange et la forêt de Sévrot

[3] Extrait PLU de Cervens :
1. Valoriser des fronts bâtis
2. Préserver des réelles coupures d'urbanisation



[3] Extrait PLU de Saint Paul en Chablais :
1. Préserver le cône de vue sur le lac depuis le cœur de bourg



STRUCTURER UN SECTEUR STRATÉGIQUE D'UNE COMMUNE

Les enjeux majeurs

Le développement des communes se traduit par le renouvellement des tissus urbains, leur intensification ou leur extension. Après avoir identifié et priorisé les secteurs stratégiques (cf. fiche 1), l'objectif ici est de rechercher une certaine qualité dans les projets d'aménagements, en cohérence avec l'identité paysagère de la commune (cf. fiche1). Pour ce faire, cette fiche action a pour objectif de définir une approche méthodologique favorisant la réflexion autour de ce projet d'aménagement. Elle permet à la commune de construire des invariants afin d'accompagner les futurs porteurs de projets dans la réalisation d'un aménagement, de constructions, en accord avec la vision souhaitée par la collectivité et avec l'environnement du secteur concerné.

Sites ciblés

L'ensemble du territoire est concerné par ce travail, cependant les territoires en mutation rapide sont prioritaires : les pôles d'interface urbaine, les pôles structurants, les villages de la vallée d'abondance, les plateaux agricoles de Gavot et du pays de la Côte.

Les leviers d'action

Définition de principes de développement d'un secteur stratégique :

- Étudier et comprendre la structure du secteur et son interaction avec le tissu communal et intercommunal:

- Concertation au sein du conseil municipal et développement en interne des priorités, et mise en lumière des invariants à porter sur le secteur clé étudié (intégration d'une densité maîtrisée, mise en place de projet d'ensemble cohérent ...)
- Débattre et échanger sur les invariants à établir pour accompagner une évolution du secteur en cohérence avec l'identité du lieu et les attentes de la commune.

>>> Mission d'analyse urbaine (Facilitation & Urbanisme)

>>> Mission de définition et de formalisation des principes sur le secteur stratégique (Urbanisme / paysagistes-urbanistes)

Mise en application :

- Mise en place d'une OAP de secteur détaillée
- Accompagnement des porteurs de projets
- Mise en route d'une politique d'aménagement en cas de portage du développement par la commune

Les porteurs

- Communes et EPCI

Ils peuvent vous aider, les partenaires

Urbanistes / Paysagistes / Facilitation / CAUE

Temporalité

Ces réflexions s'inscrivent en amont :

- Des révisions de PLU afin de faciliter les échanges avec le bureau d'étude et de fournir à la collectivité les arguments pour porter son projet de développement en cohérence avec les attentes réglementaires définies au SCoT.
- Mise en place de PLUi, elles permettront d'affiner localement le travail transversal mené à l'échelle à l'EPCI.
- De l'ouverture à l'urbanisation des secteurs afin d'accompagner les porteurs de projets dans leurs propositions d'aménagement.

Enjeux du Plan Paysage représentés

2. La gestion des espaces de transitions paysagères
3. Le partage de la voirie, gestion des différents modes de déplacement
5. La gestion paysagère des clôtures
7. Patrimoine bâti et nouvelles constructions : source d'inspiration et/ou nouvelle posture
8. Des espaces publics apaisés et sécurisés « facilitant » la rencontre
9. La volumétrie et l'implantation des nouvelles opérations
11. La gestion du stationnement
12. L'intégration paysagère des mobilités
13. La requalification des fronts bâtis sur rue, en centre-bourg, centres villages et façades
15. Les parcours et connexions viaires
17. Le développement urbain : densité et forme bâtie
18. Le développement du paysage énergétique
19. La gestion des friches bâties : reconversion et/ou réhabilitation

Ateliers exploratoires concernées :

Atelier Exploratoire de Vailly

>>> CF restitution de la PHASE II

Cette thématique répond aux Objectifs de Qualité paysagère suivants :

2. Être garant de la cohérence entre la vision de la commune et les projets de développement
3. Affirmer la vitalité des cœurs de bourgs et développer des espaces vivants fédérateurs (passer du résident à l'habitant)
4. Valoriser la place du végétal et des espaces de respiration dans les différents tissus bâtis
6. Affirmer l'identité architecturale et paysagère sur l'ensemble du territoire
7. Préserver et réhabiliter le patrimoine existant (bâtisses, corps de ferme, le petit patrimoine rural non protégé)
9. Développer la proximité : Structurer les maillages de mobilité douce entre les différents tissus (habitat, équipement, services ...)

STRUCTURER UN SECTEUR STRATÉGIQUE D'UNE COMMUNE

Cette fiche permet de définir les étapes clés à mettre en place par la commune afin de définir les invariants d'aménagement sur un secteur stratégique.

Est-ce que la commune est concernée par cette fiche action ?

- La collectivité a-t-elle déjà une OAP de secteur sur ce lieu ?
 - > Si oui cette dernière illustre t-elle les attendus de la commune en terme de qualité et de cohérence d'aménagement avec son environnement proche ?
 - > Si non ? La collectivité a-t-elle identifié la spécificité du secteur ?

- La collectivité est elle en mesure de décrire et caractériser comment s'intègre ce secteur au sein de sa commune d'un point de vue urbain, social, de mobilité ?

(Programme des constructions, densité, cohérence volumétrique et paysagère, connexions modes doux, axes viaires, lieu de vie etc.)

Processus et étape clés

Chaque secteur de développement / renouvellement urbain s'inscrit dans un contexte qui lui est singulier. Bien l'identifier permet de cadrer son évolution en cohérence avec sa position dans la commune, son environnement proche et ses spécificités intrinsèques. Il s'agit d'interroger :

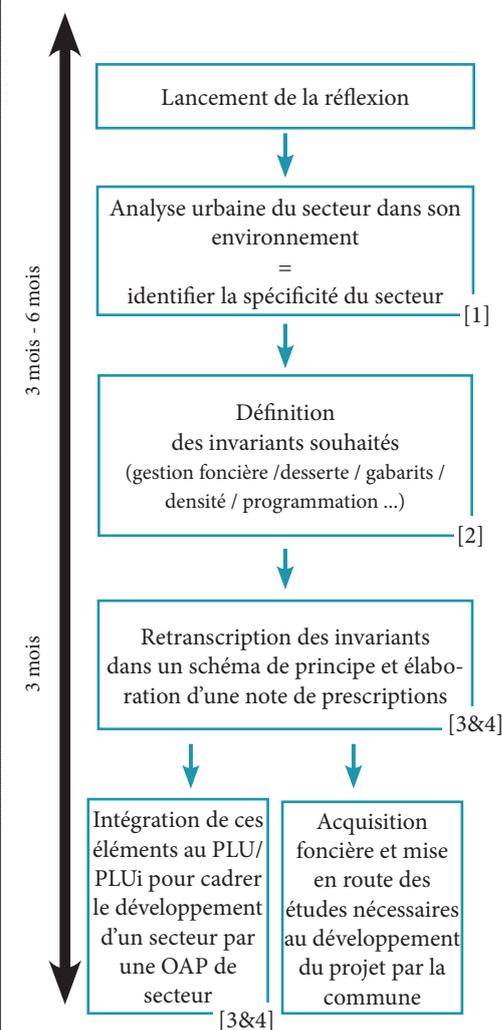
- La programmation du secteur en cohérence avec le développement de la commune et du territoire (SCoT)
- L'interaction du secteur avec le reste de la commune en lien avec sa localisation
- L'identité patrimoniale bâtie et paysagère présente et ses éléments à préserver, à valoriser
- Le fonctionnement de la commune, ses lieux de vie, et leur interaction avec le secteur
- L'interaction existante entre les tissus bâtis, avec le territoire
- Les manquements actuels

Un débat sur ces thématiques permet de co-construire un schéma de principe d'aménagement en cohérence avec la vision de la commune (cf fiche 1) et son environnement immédiat. Ce schéma sera agrémenté d'une note de prescriptions permettant de développer les invariants souhaités sur le secteur (images de référence, hypothèses d'implantation et gabarits associés...) Ces éléments seront utiles lors des échanges avec les porteurs de projets afin d'adapter les propositions aux attentes communales. Le schéma et les préconisations pourront également être inscrits dans les documents réglementaires afin de cadrer l'évolution du territoire avec ou sans maîtrise foncière.

Références, exemples d'étude pour support

- Fiche méthode sur les OAP mise en place par le SIAC
 - Fiches ressources du CAUE Haute Savoie sur les habitats typiques
 - Jeu de cartes : bibliothèque d'images de référence mise en place pour les ateliers exploratoires permettant de se projeter vers des souhaitables ou non lors des échanges / débats sur la définition des invariants sur le secteur.
- >>> jeu imprimé disponible au SIAC

Etapes clés & Processus



FICHE ACTION 2,

STRUCTURER UN SECTEUR STRATÉGIQUE D'UNE COMMUNE

Cas concret :
Vailly - Accompagnement
du développement urbain

Contexte : village de montagne, vallée du Brevon, Haut-Chablais

Problématique :

Absence de compatibilité entre la vision portée par la commune et les propositions des porteurs de projets sur un tènement en extension d'un hameau patrimonial et en covisibilité avec le centre bourg de Vailly.



Encadrement Réglementaire :

OAP initiale très générale et peu orientée
PLUi en cours de finalisation

Processus :

Lors de l'atelier exploratoire, mise en évidence collective des particularités du hameau (gabarits, implantations vis à vis des voiries, espaces privés, connexions modes doux à prévoir/ valoriser)

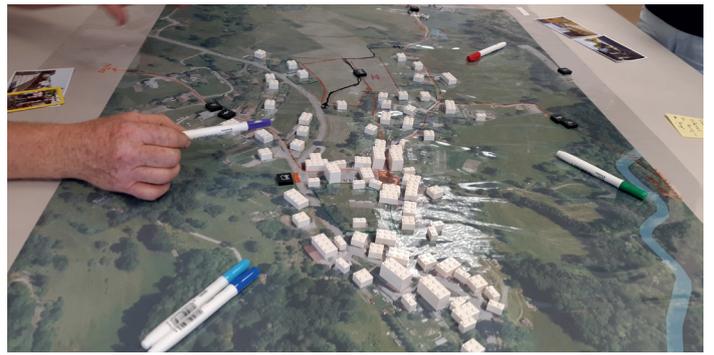
>>> Cf restitution PHASE 2

Cette étape a permis à la commune de se positionner sur ce secteur stratégique et d'identifier quels étaient les invariants majeurs à conserver lors des échanges avec les porteurs de projet en cours et à venir.

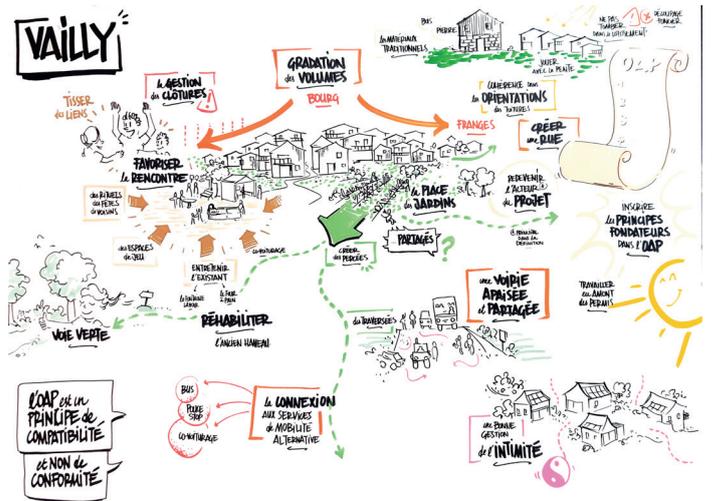
>>> Définition des invariants souhaités par la commune sur le secteur

Mise en cohérence réglementaire :

Suite à cet échange, la commune, accompagnée par le SIAC a développé une OAP de secteur détaillée qui a été intégrée au PLUi (élaboration d'un schéma de principe et d'un cahier d'objectifs). Elle est le support permettant d'accompagner les échanges entre la commune et les porteurs de projets.



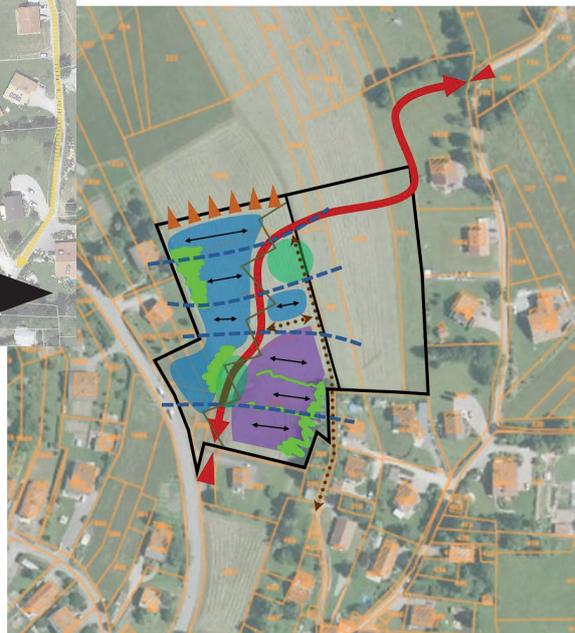
[1] Etude sur fond de photo aérienne des gabarits et volumes avoisinants le secteur, identification des différentes mobilités, des connexions tous modes ...



[2] Planche de synthèse des invariants souhaités sur le secteur suite à la compréhension du contexte spécifique de ce dernier.



[4] OAP détaillée, accompagnée d'une note de prescriptions
>>> CF Bibliothèque de ressources



- ↔ Voie à double sens, partagée et apaisée
- Secteur d'habitat intermédiaire aux volumes importants, à proximité du cœur du hameau.
- Secteur d'habitat intermédiaire s'intégrant dans la pente sous forme d'habitats groupés
- Espace public de rencontre, de sociabilité et de stationnement paysager
- ⚡ Créer une rue, structurée, avec des implantations rappelant celles du hameau patrimonial, évitant les cloisonnements et les fermetures privé-public
- ↔ Orientation générale des faitages
- Espaces de jardins
- ▲ Créer un front bâti qualitatif, finalisant la bordure du hameau
- Conserver les perspectives paysagères et visuelles, en lien avec l'orientation des faitages
- ▲ Principe d'accès

[3] OAP initiale peu orientée laissant la place à des projets d'aménagement en décalage avec les attentes de la commune

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ : STRUCTURER ET DÉVELOPPER LA TRAME VERTE ET BLEUE

Les enjeux majeurs

Etant un enjeu global, la gestion de la continuité écologique dans les opérations d'aménagements spatiales publiques/privées est à considérer comme obligatoire. La biodiversité est et doit être présente comme un invariant dans chaque intervention. La réussite de l'intégration de la biodiversité repose sur une dynamique collective et est donc l'affaire de tous les acteurs du territoire. Un large panel d'acteurs participent à accompagner et aident à la structuration d'une continuité écologique à l'échelle communale, la trame dite verte et bleue. Depuis quelques années, les enjeux se sont étendus et s'inscrivent désormais en interaction avec la trame brune, associée au principe de continuité des sols et l'impact de l'anthropisme au sein des territoires. C'est en ce sens notamment que l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) a émergé depuis 2018 et adopté dans le cadre de la loi climat et résilience du 24/08/2021.

Sites ciblés

. L'ensemble du territoire à travers ses différentes entités paysagères à préserver (cf. cartes du SCoT :

- . Entités paysagères
- . Armature territoriale
- . Armature écologique
- . Espaces agricoles stratégiques
- . Carte Stratégie de mobilité à l'horizon 2035

et plus spécifiquement, les communes identifiées comme :

- . pôle structurant
- . pôle d'interface urbaine
- . paysages émergents
- . Les sites d'intérêt paysager à préserver
- . Les réservoirs de biodiversité
- . Les corridors écologiques...

Les porteurs / Qui ?

- Communes et EPCI
- Organismes et institutions publiques

Ils peuvent vous aider / avec qui ?

- Les organisations régionales / nationales : DREAL/OFB/MTECT/LPO/UMS Patrinat/CAUE
- Les prestataires d'études : Urbanistes / paysagistes

Les leviers d'action / Comment ?

- Définition d'une trame verte et bleue (et brune) à l'échelle communale et intercommunale
- Intégration de la TVB (B) dans les documents d'urbanisme : PLU/PLUi L113-29 code de l'urbanisme + L151-23 code de l'urbanisme (le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique)
- Inscription de certaines zones dans les périmètres de valorisation écologique : ZNIEFF, Natura 2000,
- Identification d'emplacements réservés pour la continuité écologique : Article L151-41 3° du code de l'urbanisme
- Temps d'animation pédagogique : supports permanents de signalétiques, signaler les espaces naturels traversés, les espèces rares, remarquables, identitaires ; transmettre les connaissances locales relatives à la faune et à la flore ;
- Réaliser des événements locaux et participatifs en relayant notamment les programmations annuelles d'associations type LPO.

Temporalité

La structuration et le développement d'un projet de continuité écologique territorial repose sur une démarche itérative autour de l'échange, du recueil, du partage et de la concertation. Cette dynamique permet de caractériser et de cartographier pour mieux intervenir sur les espaces de vies (humaine comme non-humaine). Il est important de noter que le territoire d'analyse peut être à l'échelle communale, mais qu'il est nécessaire de prendre connaissance des documents d'urbanisme et démarches (tel que la Trame verte et bleue (TVB)) éventuelles en cours ou déjà réalisées par les communes voisines.

Enjeux du Plan Paysage représentés

1. La gestion des espaces agricoles stratégiques du SCoT
2. La gestion des espaces de transitions paysagères
6. La composition des espaces publics : matériaux, frugalité, commodités
10. L'intégration paysagère des ZAE/ZAC
12. L'intégration paysagère des mobilités
14. La gestion paysagère des espaces naturels humides
17. Le développement urbain : densité et forme bâtie
19. La gestion des friches bâties : reconversion et/ou réhabilitation

Ateliers exploratoires concernés

Cette thématique fut abordée directement ou indirectement dans tous les ateliers exploratoires :

-> Développement urbain et paysages en mutation:

- Equilibre entre consommation de l'espace et les fonctions sur le territoire
- Mobilité, services et développement urbain
- Qualité du cadre de vie : diversité des formes urbaines et densité

-> Espaces publics : Qualité paysagère des espaces publics

-> Zones d'activités économiques et commerciales : Requalification, mutation et nouveaux espaces.

Cette thématique répond aux Objectifs de Qualité Paysagère suivants :

1. Construire une vision à long terme du développement de la commune (structuration de la trame paysagère, urbaine et priorisation des secteurs stratégiques)
2. Être garant de la cohérence entre la vision de la commune et les projets de développement
4. Valoriser la place du végétal et des espaces de respiration dans les différents tissus bâtis
5. Préserver et structurer la qualité environnementale à l'échelle communale et intercommunale
6. Affirmer l'identité architecturale et paysagère sur l'ensemble du territoire

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ : STRUCTURER ET DÉVELOPPER LA TRAME VERTE ET BLEUE

L'objectif de cette fiche action repose sur la constitution d'un projet de territoire (à l'échelle communale élargie, comme intercommunale et régionale du territoire du Chablais). Il y a trois grandes étapes clés qui composent ce processus :

- . L'identification des continuités écologiques et points/lieux de forts intérêts écologiques
- . La construction du projet de territoire à travers de la formalisation/cartographie des continuités à partir du croisement de données issues tant d'observation que d'analyse
- . La traduction dans les documents de planification/gestion réglementaires qui régissent et structurent l'occupation des sols. cf. page suivante sur les exemples intéressants ailleurs, la présentation de la démarche d'évitement).

A partir de ce projet de territoire (via TVB ou Brune), un ensemble de composants deviennent alors des invariants à prendre en compte dans tous les projets opérationnels.

Est-ce que la commune/la collectivité est concernée par cette fiche action ?

- Quels sont les éléments/espaces/aires géographiques à caractéristiques "naturelles" inscrites dans le SCoT présents sur ma commune ? Et quelle en est la traduction actuelle à l'échelle du PLU(i) ?
(Corridors, zones humides, réservoirs de biodiversité, ...).

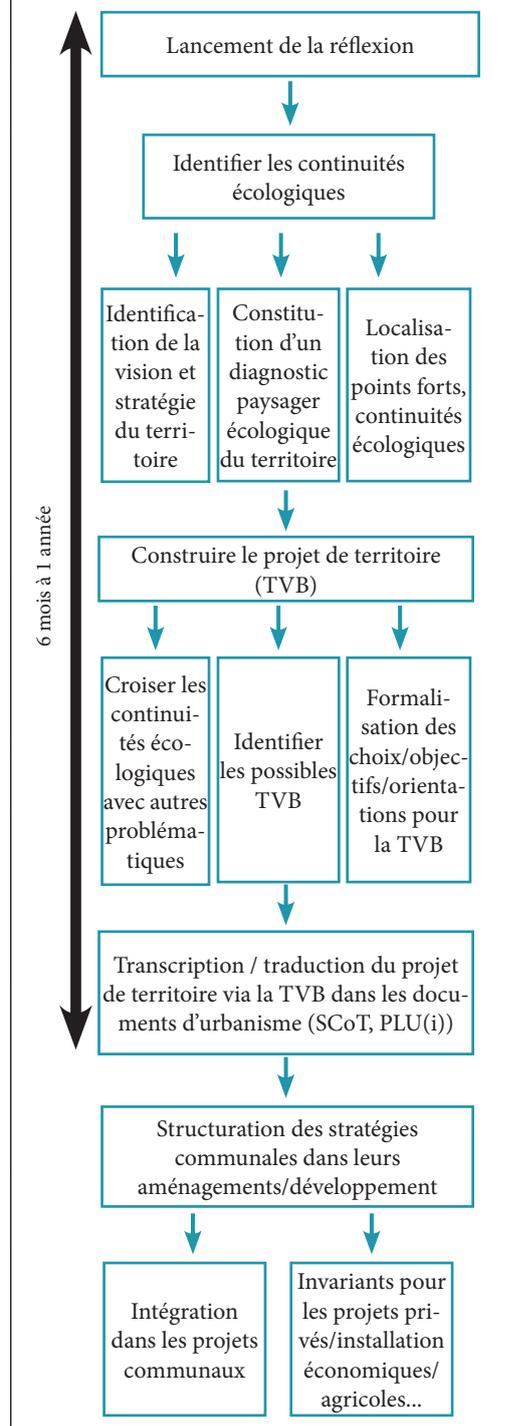
- Quels sont les espaces naturels supplémentaires présents sur ma commune et que je souhaite préserver ?
(Lieu ponctuel à forte valeur environnementale : réseau de haies...).

- Quelles sont les caractéristiques des espaces naturels aux abords des tissus bâtis de mon territoire communal ?
(Intégration dans la commune pour créer du lien entre la nature environnante et les zones urbaines, ...)

- Quels sont les éléments pouvant relever de la trame verte, bleue, brune présents au sein des tissus bâtis de mon territoire communal ?
(Parcs, espaces verts, jardins, arbres et boisements remarquables, ...)

- Quel est le statut foncier des espaces identifiés et présentant un fort intérêt écologique ?
(Sur domanialité publique / privée, dans quelles zones du plan de zonage du PLU, ...)

Etapes clés & Processus



Références / cas d'étude pour support

- Site Internet du centre de ressources Trame Verte et Bleue
<https://www.trameverteetbleue.fr/?language%3Den=fr>
- Guide pour structurer et développer la TVB : <https://www.caue74.fr/media/documents/referentiel-impression/trame-verte-et-bleue-urbaine-et-periurbaine-un-atout-pour-nos-territoires.pdf>
- Commune de Cervens à travers son projet opérationnel de valorisation d'une zone humide
- site Internet de forts intérêts pour les enjeux de biodiversité sur un territoire : <https://www.genie-ecologique.fr/trame-brune-et-zero-artificialisation-nette-comment-associer-biodiversite-et-adaptation-au-changement-climatique/>
- Mooc Trame verte et bleue : <https://mooc.tela-botanica.org/course/view.php?id=21>
- <https://www.anbdd.fr/office-francais-de-la-biodiversite-lance-le-mooc-trame-verte-et-bleue/>

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ : STRUCTURER ET DÉVELOPPER LA TRAME VERTE ET BLEUE

Exemples intéressants ailleurs

Trame verte et bleue commune de Chambray-lès-Tours

Contexte :

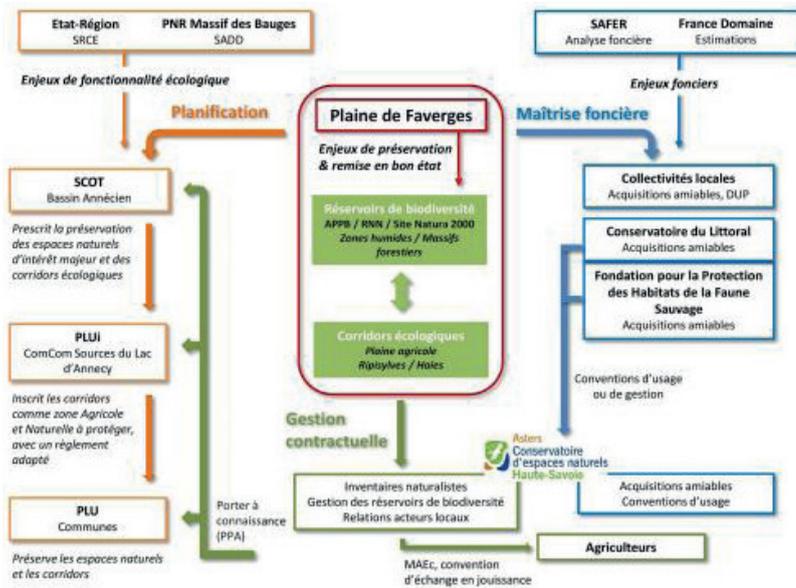
Intégration de la TVB à l'échelle communale

Problématique :

Maintenir, renforcer les éléments écologiques de la trame du territoire.

Processus :

Constitution d'une OAP (cf.fiche action 1 et 2) thématique à l'échelle communale dans le PLU



Préservation de la Trame verte et bleue sur le territoire sud du lac d'Annecy

Contexte :

Intégration dans les documents d'urbanisme des enjeux de préservation et de gestion de la biodiversité (porté par ASTER (74))

Problématique :

La connexion entre les massifs des Aravis et des Bauges, un enjeu majeur de ce territoire au sud du lac d'Annecy.

Processus :

Travail mené au niveau des documents d'urbanisme du secteur pour la prise en compte de la TVB, du SCOT au PLU, avec une ambition marquée dans le PLU, par une triple action foncière : soit au niveau des documents d'aménagement et de planification, soit par acquisition et/ou conventionnement avec les propriétaires, soit par contractualisation avec la profession agricole.

Démarche de l'évitement (méthodologie d'évaluation environnementale de projet)

Contexte :

Guide pour la mise en œuvre de l'évitement

Problématique :

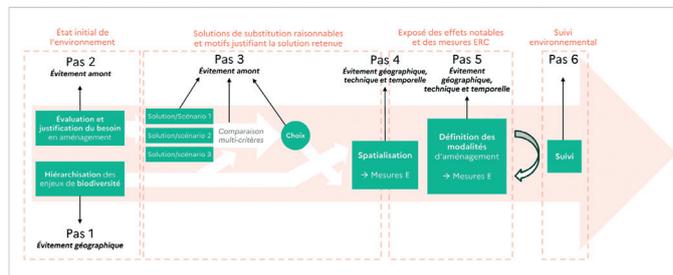
Concilier environnement et aménagement des territoires (intégration à l'échelle des projets communaux en particulier)

Processus :

Mise en œuvre de la séquence ERC : éviter, réduire, compenser par une méthode d'évaluation environnementale des plans (zonage), programmes ou projets opérationnels « Éviter c'est concilier l'environnement et l'aménagement des territoires »

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_pour_la_mise_en_oeuvre_de_%27%C3%A9vitement.pdf

Figure 4 : la démarche d'évitement « Pas à Pas » dans le processus de l'évaluation environnementale



Source : CGDD

Figure 3 : évolution du zonage suite à l'évaluation environnementale



RENFORCER LA VITALITÉ DANS LES COMMUNES SUR TOUTE L'ANNÉE

Les enjeux majeurs

La vitalité d'une commune dépend de la densité des interactions sociales : tant au quotidien que sur toute l'année. L'enjeu réside autant dans l'aménagement de l'espace public que dans la mise à disposition de lieux/locaux/espaces publics afin d'accueillir des services actifs (réseaux associatifs, événementiels tel que les marchés, bourses...) permettant de créer du lien social et la co-construction d'une dynamique locale. C'est en ce sens qu'un paysage habité devient porteur de projets « vivants ». La mise en place d'une politique est ainsi d'occuper collectivement le territoire qu'il s'agisse de l'échelle communale ou bien à plus large échelle sur l'ensemble du Chablais.

La dimension paysagère reste une thématique avant tout humaine, sans le regard des habitants (qu'ils soient quotidiens ou visiteurs), il n'y a pas de notion de paysage qui vaille (cf. fiches actions 8 et 9 sur la sensibilisation et la valorisation du paysage).

Sites ciblés

- . L'ensemble du territoire à travers ses différentes entités paysagères (cf. carte du SCoT de l'armature)
- . Sur les projets en centre-bourg, proches des équipements publics de manière à allier les fonctions et espaces d'accueil de services publics et privés de proximité
- . Les sites de fortes attractions touristiques paysagères / patrimoniales à intégrer dans une logique de fonctionnement et d'événements sociaux-culturels sur toute l'année.
- . Les zones commerciales déportées, manquant de lien social en partie lié à la place de la voiture et au manque d'espace de rencontre autre que les points de restauration.

Les porteurs / Qui ?

- Communes et EPCI
- Organismes et institutions publiques
- Habitants / Entrepreneurs du territoire
- Réseaux d'associations intercommunales (relais d'association régionale...)

Ils peuvent vous aider, les partenaires

- Acteurs professionnels dans l'accompagnement de développement de dynamique sociale (BET de médiation urbaine et sociale, facilitation graphique...)
- SIAC/CAUE 74, ...

Les leviers d'action / Comment ?

- . Le recueil des besoins des habitants via une animation type médiation
- . Développer le tissu des associations
- . Développer des services/temps d'animation ambulants sur le territoire communal
- . Penser l'animation sur les 4 saisons
- . Développer les comités de quartiers
- . Cibler les équipements fédérateurs (soit en aménagement d'espaces publics, ou en équipements publics)
- . Révéler l'histoire du territoire communal et/ou les lieux marquants caractérisant la construction du paysage habité de la commune (solicitation de concours de photos d'hier à aujourd'hui).

Temporalité

Ces réflexions s'inscrivent dans la configuration d'un programme d'actions opérationnelles afin de concrétiser une vision du développement communal et/ou intercommunal. Associé au processus de construction d'un plan stratégique de développement (cf. fiches actions 1 et 2 sur la maîtrise foncière et le processus d'identification de secteurs stratégiques), il s'agit de révéler les potentialités opérationnelles et sociales de lieux de vie. Oubliée dans le temps face à l'attraction des espaces urbains, la création d'un lieu de vie passe par l'échelle de la proximité et le recueil des besoins en local des habitants. Aussi, il y a une véritable articulation entre les temps de consolidation des plans d'aménagement et la création de dynamique sociale via la rencontre des habitants. L'association des deux représente simultanément une force d'action qu'il est nécessaire de traiter conjointement, de manière transverse et non cloisonnée.

Enjeux du Plan Paysage représentés

2. La gestion des espaces de transitions paysagères
3. Le partage de la voirie, gestion des différents modes de déplacement
4. Le « syndrome » des volets fermés
6. La composition des espaces publics : matériaux, frugalité, commodités
7. patrimoine bâti et nouvelles constructions : source d'inspiration et/ou nouvelle posture
8. des espaces publics apaisés et sécurisés « facilitant » la rencontre
9. La volumétrie et implantation dans les nouvelles opérations
10. L'intégration paysagère des ZAE/ZAC
11. La gestion du stationnement
12. L'intégration paysagère des mobilités
13. La requalification des fronts bâtis sur rue, en centre-bourg, centres villages et façades
15. Les parcours et connexions viaires
16. Les parcours touristiques dans le paysage patrimonial
17. Le développement urbain : densité et forme bâtie
19. La gestion des friches bâties : reconversion et/ou réhabilitation

Ateliers exploratoires concernés

- Cette thématique fut abordée lors des ateliers exploratoires suivants :
- > Développement urbain et paysages en mutation
 - > Espaces publics : Qualité paysagère des espaces publics
- Thématique qui fut abordée au sein d'une grande partie des ateliers exploratoires en phase 2, notamment sur les communes de Chevenoz, Vacheresse, Bellevaux, Douvaine et Loisin.
- > Zones d'activités économiques et commerciales : Requalification, mutation et nouveaux espaces.
- Thématique qui fut abordée au sein de l'atelier exploratoire de Saint-Paul-en-Chablais

Cette thématique répond aux Objectifs de Qualité Paysagère suivants :

1. Construire une vision à long terme du développement de la commune
2. Être garant de la cohérence entre la vision de la commune et les projets de développement
5. Préserver et structurer la qualité environnementale à l'échelle communale et intercommunale

RENFORCER LA VITALITÉ DANS LES COMMUNES SUR TOUTE L'ANNÉE

L'objectif de cette fiche action repose sur le processus de création/de renfort/de valorisation des actions collectives. Dans un premier temps, il s'agit d'amorcer la démarche en identifiant les actions/personnes/associations/réseaux/coopérations d'acteurs publics actifs sur le territoire communal ou intercommunal. En dressant le paysage des ressources en place, les supports existants sont repérés, et les manquements sont mis en exergue.

Puis, différents leviers d'actions peuvent être mobilisés selon la stratégie projetée et le degré d'attente des habitants. Par le biais d'études et des moyens disponibles, un calendrier de recueils des besoins est constitué. La mise en place d'un cycle d'animation représente la première phase du projet et permet ainsi d'amorcer dès le temps de collecte, la création d'une dynamique sociale.

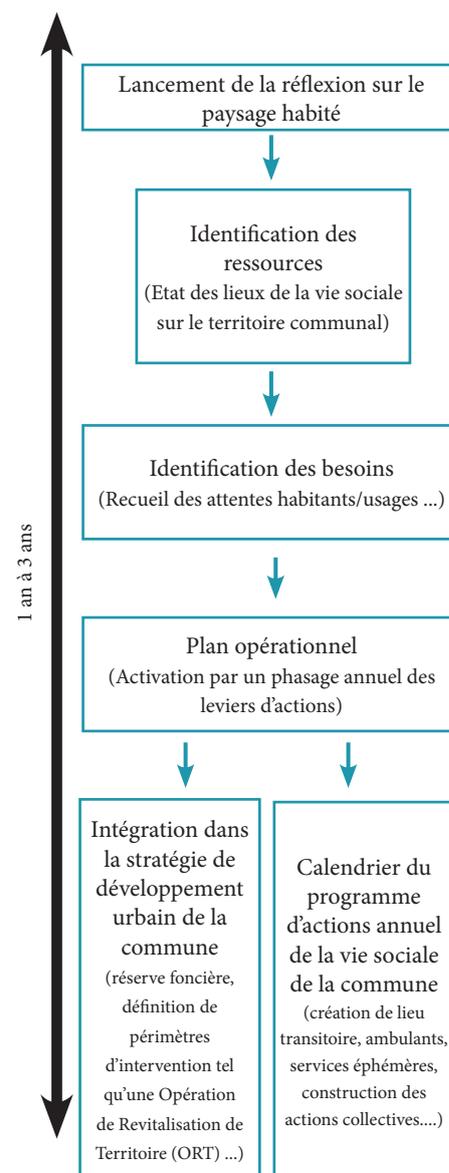
A partir de l'identification des besoins, un plan opérationnel peut être établi. Ce dernier peut ensuite être mis en corrélation avec le développement de la stratégie de gestion foncière du développement (via des plans d'aménagement pour restructuration, des réserves foncières ciblées,... (cf. fiches 1 et 2)) et la constitution d'un programme d'animations sur toute l'année (tant à travers des événements que des services quotidiens dans les activités).

De ce processus naîtra du lien social, des initiatives et des actions partagées entre habitants et municipalité/collectivité. C'est l'association des deux qui permet de structurer et de concrétiser matériellement et socialement un lieu de vie collectif, un paysage habité.

Est-ce que la commune est concernée par cette fiche action ?

- Des ressources existent-elles sur la commune et autour ?
(Réseaux d'associations, organisations institutionnelles publiques/consortium d'acteurs privés, groupes d'habitants, relais local d'organisations nationales...)
- Comment co-construire avec les habitants de la commune ?
- Comment permettre la création du lien social sur la commune ?
- Comment l'aménagement des espaces publics et la gestion foncière peuvent-ils favoriser une dynamique de lien social dans la commune ?

Etapes clés & Processus



Références / cas d'étude pour support

- Dans le Chablais : la commune du Lyaud, avec la création d'un marché mis en place dans le temps, amenant à un projet de halle
- Les rendez-vous conviviaux itinérants sur la commune de Lugrin entre toutes les zones habitées)
- Exemples d'ailleurs : dans la Drôme sur le développement des services ambulants de culture (via lieu de services marchands de proximité marquant une dynamique d'économie circulaire tels que les réseaux de fermes type GAEC de producteurs du territoire, opération de rénovation de certains bâtis emblématiques par des chantiers participatifs avec les habitants (tours à signaux par exemple) ...)
- CEREMA fiches actions "revitalisation des centres-bourgs"
- <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/revitaliser-centres-bourgs-fiches-du-cerema-appuyer>
- Nouvel outil à disposition permettant la redynamisation des territoires en déclin, les ORT (Opération de revitalisation territoriale : <https://www.ecologie.gouv.fr/operation-revitalisation-territoire-ort>)

RENFORCER LA VITALITÉ DANS LES COMMUNES SUR TOUTE L'ANNÉE

Exemples intéressants ailleurs

La foncière solidaire Villages Vivants : l'achat de local commercial pour des activités à impact social en milieu rural



<p>Die, Drôme (26) 2017-2018 Accompagnement collectif Achat de local & développement d'activité</p> <p>Démarche participative et achat local. ...</p>	<p>Fontannes, Haute-Loire (43) Ouvert Achat de local & développement d'activité</p> <p>Un projet d'épicerie de proximité à Fontannes, en Haute-Loire, porté par deux</p>	<p>Luc-en-Diois, Drôme (26) En cours Achat de local & développement d'activité</p> <p>Une épicerie de proximité en circuit court...</p>	<p>Meximieux, Ain (01) Ouvert Achat de local & développement d'activité</p> <p>Espace de Vie Sociale, association de citoyens au service des citoyens...</p>
<p>Boffres, Ardèche (07) Ouvert Achat de local & nouvelle activité</p> <p>Une auberge coopérative pluri-activités...</p>	<p>Crest, Drôme (26) Ouvert Achat de local & développement d'activité</p> <p>Une association d'écomobilité en Drôme...</p>	<p>Crest, Drôme (26) Ouvert Achat de local & développement d'activité</p> <p>Des bureaux pour Villages Vivants...</p>	<p>Die, Drôme (26) En cours Investissement minoritaire dans l'achat de local</p> <p>Création d'un lieu dédié à la sensibilisation et au développement de projets</p>

Commune rurale dans la Drôme

Contexte : Épargne citoyenne en milieu rural

Problématique :

Création de coopératives pour revitaliser les centres-bourgs et territoires communaux ruraux

Processus :

phaser sur plusieurs années, le développement de démarches visant à acheter des locaux commerciaux et en accompagner des groupes d'habitants et des collectivités.

Activité de foncière et accompagnement de porteurs de projets (groupes d'habitants ou collectivités).

www.villagesvivants.com

«L'épargne citoyenne permet de créer un effet levier»

Installée à Crest, aux portes du Diois, cette Société coopérative d'intérêt collectif (Scic) est une foncière à la fois rurale et solidaire. « Elle est née du constat que de plus en plus de commerces et de services fermaient dans les villages, avec les conséquences que cela sur l'attractivité et le lien social, alors que dans le même temps, des initiatives existaient un peu partout mais se retrouvaient confrontées à des difficultés d'installation ou de démarrage de l'activité. Comme l'immobilier est le blocage le plus important, nous nous sommes emparés de cette problématique »

Commune rurale dans la Creuse

Contexte : Commune rurale sans lieu de vie sociale, en milieu rural à Royère-de-Vassivière dans la Creuse

Problématique :

Contre la désertification et permettre une animation sur les 4 saisons aux habitants toutes générations du village

Processus :

Montage en 1 année de rachat par financement participatif et par la collectivité, associé à la création d'une association d'exploitation portée par les habitants et en lien avec les producteurs/ entrepreneurs locaux.

<http://latelier23.free.fr/presentation.php>

- L'Atelier -

«L'Atelier n'est pas qu'un bar, l'Atelier n'est pas qu'une boutique. Ses intentions sont multiples: accueillir des activités variées (café, restauration rapide, boutique, accès internet, spectacles, expositions...), en faire à la fois un lieu de vie, de rencontres et d'initiatives.»



Bar Collectif à Royère-de-Vassivière (Creuse)

LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE À L'ÉCHELLE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

Les enjeux majeurs

La prise en compte de l'environnement dans toutes ses composantes fait partie des enjeux majeurs dans le développement des territoires à l'heure actuelle.

Cette fiche action a pour but de mettre en avant les objectifs et les priorités des communes en matière environnementale. Il s'agit ici pour la commune de se demander quelle est son exigence en matière de qualité environnementale et par quels moyens elle souhaite y parvenir.

Sites ciblés

L'ensemble du territoire est concerné, cependant les secteurs prioritaires sont le cœur urbain dense, les pôles structurants, les secteurs touristiques, et les tissus en forte mutation.

Les leviers d'action

Définitions d'une vision de la démarche environnementale :

- Animation de temps d'échanges et de débats sur les différentes thématiques environnementales
- Mise en place d'une communication synthétisant les enjeux et leur priorisation pour la commune et les engagements associés

Mise en application :

- Mise en place d'OAP thématiques (gestion des eaux pluviales / paysage et biodiversité / Climat Air Energie...)
- Politique de sensibilisation des habitants et des porteurs de projets
- Politique d'incitation citoyenne (aide ponctuelle / mise à disposition d'outils / animation d'événements sur le sujet)

Les porteurs

- Collectivité

Les porteurs à sensibiliser

- Promoteurs, acteurs de l'aménagement
- Propriétaires privés, habitants

Ils peuvent vous aider, les partenaires

- Urbanistes / Paysagistes / Facilitation en accompagnement du changement / Ecologue...
- LPO / CAUE / CEN / ADEME / DDT

Temporalité

La réflexion environnementale de la commune inscrit les élus dans une démarche de changement afin d'adapter les pratiques, la réglementation en faveur des grands enjeux liés aux défis actuels du changement climatique, de la limitation des ressources fossiles et du virage sociétal à venir pour s'adapter à un nouveau fonctionnement plus sobre. Ces réflexions de long court et sur des thématiques diverses nécessitent d'être évoquées et discutées au sein de la collectivité afin d'en définir une priorisation en fonction des besoins spécifiques de chaque contexte (ex : la question du végétal en ville sera prioritaire dans les centres urbains...).

Enjeux du Plan Paysage représentés

- 5. La gestion paysagère des clôtures
- 6. La composition des espaces publics : matériaux, frugalité, commodités
- 11. La gestion du stationnement
- 14. La gestion paysagère des espaces naturels humides
- 16. Les parcours touristiques dans le paysage patrimonial
- 18. Le développement du paysage énergétique

Ateliers exploratoires concernées :

/

Cette thématique répond aux Objectifs de Qualité paysagère suivants :

- 4. Valoriser la place du végétal et des espaces de respiration dans les différents tissus bâtis
- 5. Préserver et structurer la qualité environnementale à l'échelle communale et intercommunale

LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE À L'ÉCHELLE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

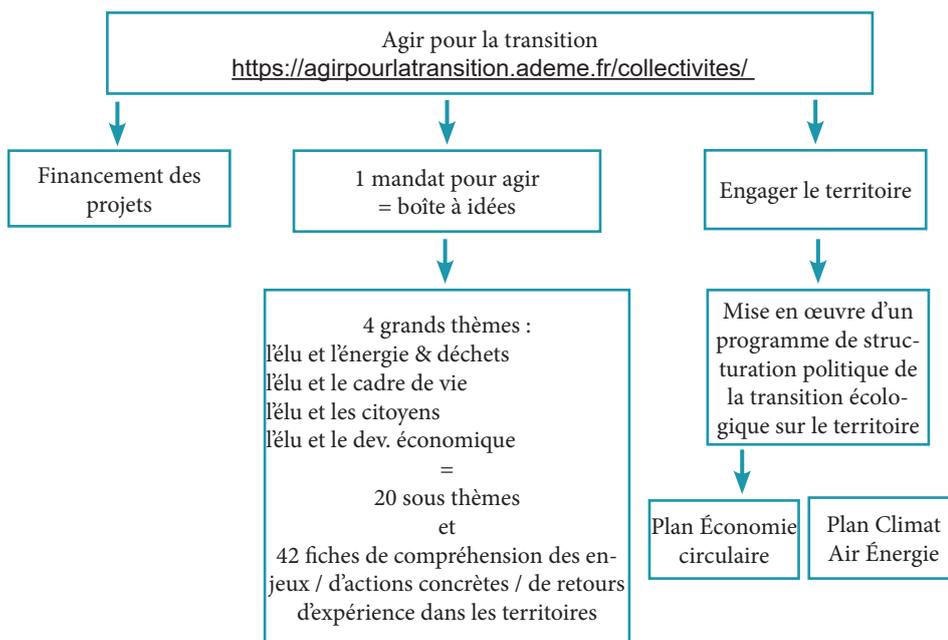
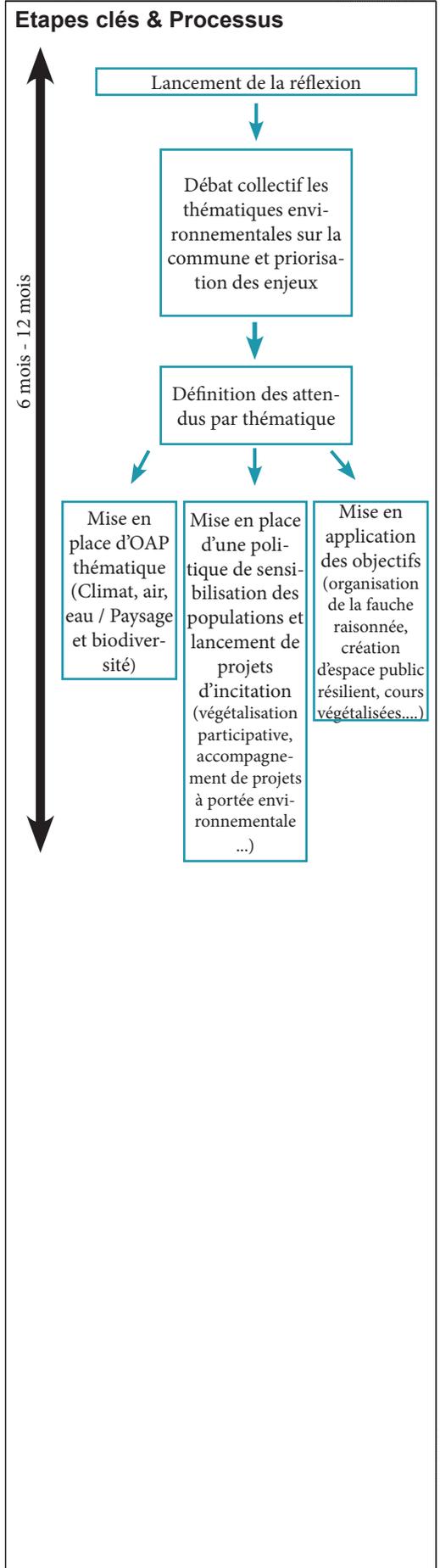
Cette fiche permet de d'identifier les principales thématiques environnementales et les étapes clés à mettre en place par les élus afin de définir une politique environnementale contextualisée sur la commune.

Est-ce que la commune est concernée par cette fiche action ?

- La collectivité a-t-elle déjà une politique environnementale mise en place ?
- Quels thèmes y sont représentés ? Quels thèmes manquent ?
 - L'énergie
 - Les déchets
 - Le changement climatique
 - Le végétal et la biodiversité,
 - L'eau
 - L'air
 - Les mobilités (CF fiche 7)
 - Le bruit et les nuisances
 - Manger sain et l'agriculture locale
 - La sobriété

Références / cas d'étude pour support

- Quelques retours d'expérience d'élus du Chablais :
 - Thonon Agglomération et CCPEVA : Plan Air-Energie Climat en cours
 - Douvaine : réflexion sur le végétal en ville, la biodiversité et sa gestion dans l'espace public.
 - OAP paysage et biodiversité (CCHC)
- Site internet **agir pour la transition**, regroupant des idées (42 fiches : recueil d'idées, d'actions concrètes et de retours d'expérience mis en place dans des communes et intercommunalités de France) / les financements envisageables (aides))



LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE À L'ÉCHELLE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

Cas concrets :

Végétalisation de la ville :

Exemple d'incitation / sensibilisation citoyenne, **ça pousse**, Strasbourg

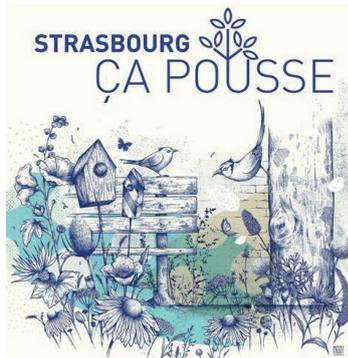
Le programme #Strasbourgçapousse incite les habitants à jardiner la ville : développement de jardins partagés, végétalisation des façades par la plantation de grimpantes, suggestion de lieux à «des-imperméabiliser» pour planter. La collectivité accompagne les habitants dans leur projet de végétalisation et référence les initiatives sur une carte interactive.

La ville propose une série d'outils à télécharger sur le site pour favoriser le végétal dans la ville, notamment différents guides : la végétalisation des pieds de façade / des toitures / des façades ; la construction d'un potager sur pied...

<https://www.strasbourgcapousse.eu/outils/>

- Exemple de projet pouvant être porté par les collectivités : la **végétalisation des secteurs déficients** (cours d'école, stationnement, etc.)

Projet de végétalisation des cours d'école *Chambéry, Annecy ...*



Eau

Exemple de mise en application des objectifs

Les phénomènes de crues et d'inondations se multipliant au sein de la ville de Copenhague, la ville a mandaté une étude complète visant à définir des espaces inondables au sein de l'espace public.

Suite à cela les espaces publics nouvellement réalisés intègrent des systèmes de rétention des eaux en cas de phénomène pluvieux important, *Copenhague*



Energie

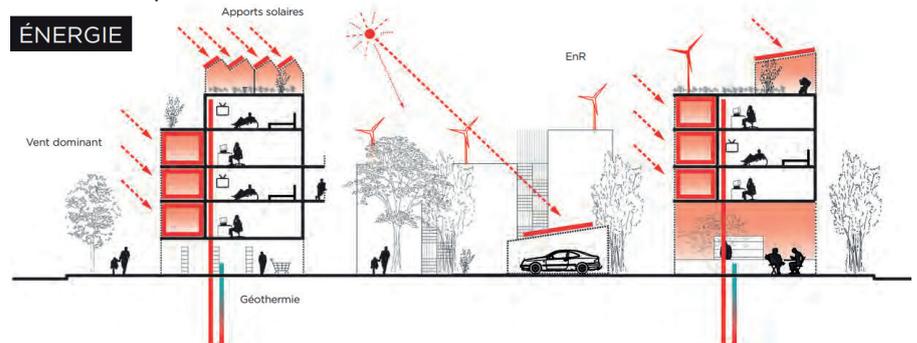
Exemple d'accompagnement de projet de production d'énergie locale : la collectivité peut accompagner l'intégration de centrale solaire en toitures de bâtiments (centre commerciaux, industries (cf *usine Evian*), équipements), ou sur des tènements en friche, délaissés...

Ci-contre : Toiture solaire Entrepôt E.Leclerc Atlantis Nantes



Exemple d'OAP thématique **Climat Air Energie** >>> CF bibliothèque de ressources

Extrait du schéma de principe de production locale de l'énergie dans le tissu urbain *Nantes métropole*



LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET D'USAGES DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET D'ESPACE PUBLIC

Description

La mise en œuvre d'aménagement et d'espace public, s'inscrit dans une démarche de projet qui s'appuie sur les piliers d'usages, de contextualisation, de fonctionnalité, de durabilité (gestion, environnement, mutualisation des usages) qui seront les garants de sa qualité.

A cette échelle très opérationnelle, les ambitions environnementales portées sur la commune trouvent leur déclinaison contextualisée.

Cette fiche action a pour objectif de définir les grandes étapes préalables aux phases opérationnelles de l'aménagement d'un espace déterminé. Ceux-ci devront nécessairement prendre en compte les usages des-dits espaces.

Sites concernés

Les territoires majeurs concernés : sites touristiques en milieu naturel, en stations et bords de lac, espaces publics en cœur urbain dense, espaces publics et aménagement des pôles structurants.

Les leviers d'action

Définition d'un schéma de principe et de prescriptions :

- Étudier et comprendre l'état initial du lieu en devenir et son interaction avec le tissu communal :

- Concertation au sein du conseil municipal et développement en interne des priorités, et mise en lumière des invariants à intégrer
- Accompagnement du conseil municipal

- Animer des enquêtes, concerter les usagers

- Accompagner collectivement avec les parties prenantes la définition des attendus sur l'espace en projet

>>> Mission pré-opérationnelle (Facilitation & Urbanisme)

>>> Mission de définition et de formalisation d'un schéma de principe et de prescriptions (Urbanisme / paysagistes-urbanistes)

Mise en application :

- Sensibiliser sur les pratiques éco-responsables

- Accompagner les phases opérationnelles des projets transitoires ou définitifs

Les porteurs

- Collectivité

Les porteurs à sensibiliser

- Promoteur, aménageur, privé

- Concession de service public

Ils peuvent vous aider : les partenaires

Urbanistes / paysagistes / habitants & usagers divers (commerçants, associations, entrepreneurs, salariés, concession de gestion...) / CAUE / LPO

Temporalité

La réflexion environnementale de la commune se décline aussi à l'échelle du projet d'espace public. A cette échelle, viennent s'ajouter les notions d'usages, de flux et leur organisation respective.

Ces temps de réflexions s'inscrivent en amont des études opérationnelles nécessaires à la réalisation d'un espace public ou d'un aménagement.

L'aménagement d'un tel espace impacte la vie des riverains, et les usagers du lieu. Afin d'apporter des idées nouvelles, de répondre aux attentes et besoins des populations il est intéressant d'échanger avec l'ensemble des usagers pour définir un projet adapté et intégrant les contraintes contextuelles spécifiques à chaque lieu.

Enjeux du Plan Paysage représentés

3. Le partage de la voirie, gestion des différents modes de déplacement

5. La gestion paysagère des clôtures

6. La composition des espaces publics : matériaux, frugalité, commodités

8. Des espaces publics apaisés et sécurisés « facilitant » la rencontre

11. La gestion du stationnement

12. L'intégration paysagère des mobilités

Ateliers exploratoires concernées :

Atelier Exploratoire de Bellevaux la Chèvre-vrie

>>> CF restitution de la PHASE II

Cette thématique répond aux Objectifs de Qualité Paysagère suivants :

3. Affirmer la vitalité des cœurs de bourgs et développer des espaces vivants fédérateurs (passer du résident à l'habitant)

4. Valoriser la place du végétal et des espaces de respiration dans les différents tissus bâtis

5. Préserver et structurer la qualité environnementale à l'échelle communale et inter-communale

7. Préserver et réhabiliter le patrimoine existant (bâtisses, corps de ferme, le petit patrimoine rural non protégé)

8. Valoriser les paysages identitaires et axes vitrines remarquables

9. Développer la proximité : Structurer les maillages de mobilité douce entre les différents tissus (habitat, équipement, services ...)

11. Structurer une charte d'aménagement de l'espace public en cohérence avec les entités paysagères du territoire (Signalétique, mobilier urbain ...)

FICHE ACTION 6,

LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET D'USAGES DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET D'ESPACE PUBLIC

Cette fiche met en lumière les différentes étapes préalables au développement d'un aménagement ou d'un espace public.

Est-ce que la commune est concernée par cette fiche action ?

- La collectivité a-t-elle des aménagements en cours de réflexion sur sa commune ? qu'elle souhaite porter ou accompagner ?
- Quelles qualités environnementales, de vie, d'usages souhaite-t-elle apporter à ces lieux ?

Processus et étape clés

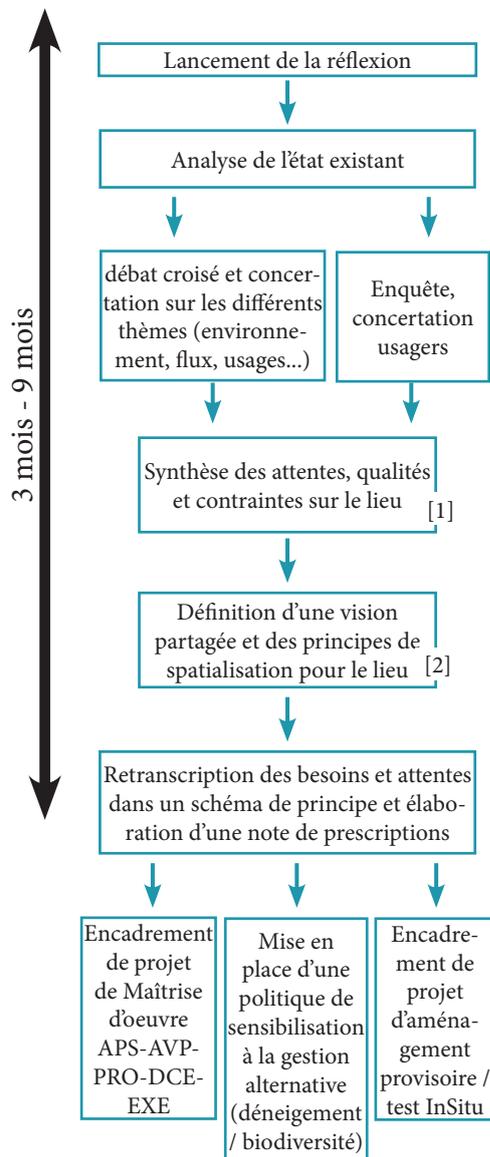
Chaque espace public, ou aménagement vient interagir avec son environnement immédiat. Prendre en considération l'état initial de l'espace, ses qualités et potentiels permet d'imaginer son évolution en cohérence avec son territoire d'implantation.

il s'agit d'interroger :

- Les usages présents et attendus sur le lieu
- Les flux présents et à venir, et leur hiérarchie
- Les interactions avec son environnement proche
- La qualité environnementale souhaitée : place du végétal, de l'eau, biodiversité
- La mutualisation des espaces et des usages, l'adaptabilité des espaces en fonction des besoins liés à chaque usage
- La matérialité, la gestion des énergies, l'éclairage et la sécurité

Une analyse et un débat autour de ces thématiques permettent de co-construire un schéma de principe d'aménagement, sur la base des ambiances, des envies souhaitées et contraintes définies par les différentes parties prenantes.

Etapes clés & Processus



FICHE ACTION 6,

LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET D'USAGES DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET D'ESPACE PUBLIC

Cas concret :

Bellevaux - Réflexion sur l'intégration paysagère du parking du départ ski et randonnées en lien avec le hameau de la Chèverrie.

Contexte : village de montagne, vallée du Brevon, Haut-Chablais

Problématique :

Une grande aire de stationnement a été aménagée sur un remblai peu qualitatif. Ce parking, point d'entrée 4 saisons au massif du roc d'enfer est très prégnant dans le paysage.

Encadrement Réglementaire :

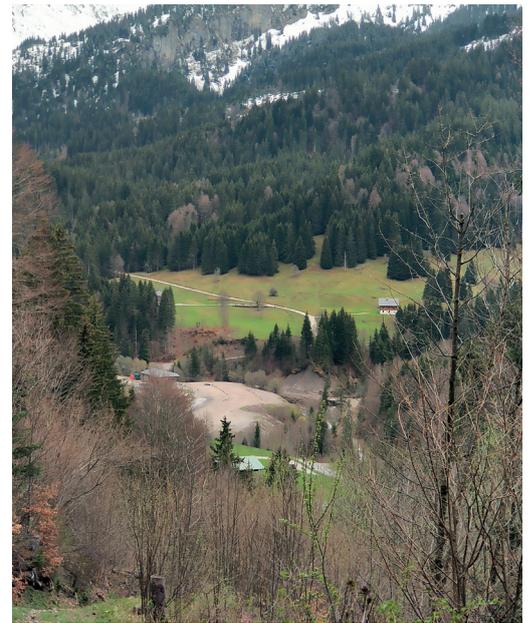
Secteur privé, partiellement sous emplacement réservé, et en continuité d'une zone AU du hameau de la Chèverrie.

Processus :

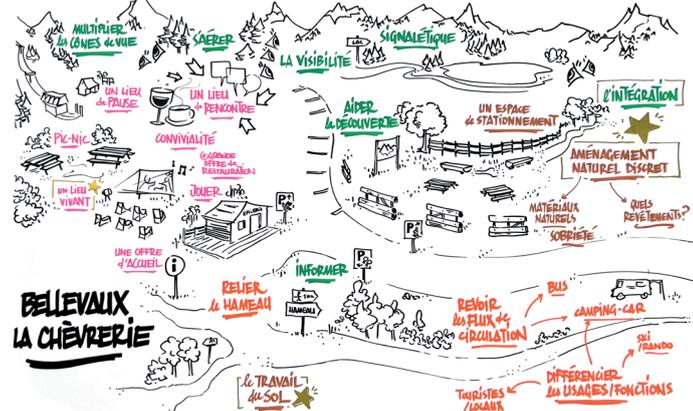
Lors de l'atelier exploratoire, la réflexion a porté sur les usages, les flux été et hiver, leur spatialisation, et la qualité de l'intégration paysagère.

Cette étape a permis à la commune de se positionner sur ce secteur et d'identifier quels étaient les invariants majeurs à débattre lors d'échanges avec les propriétaires fonciers et les exploitants des remontées mécaniques.

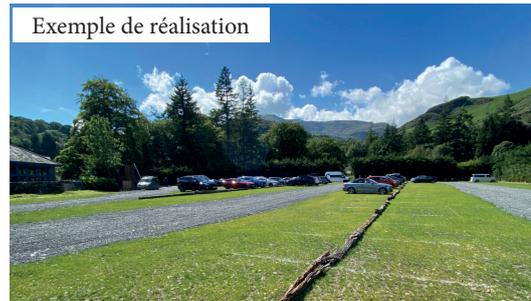
>>> Consolidation des attentes de la commune en vue de structurer un cahier de préconisations et un schéma de principe de fonctionnement pour l'évolution et l'intégration paysagère du parking



[1] Synthèse des attentes



[2] définition d'une vision v >



1. hiérarchiser les flux et limiter l'impact paysager : stationnement en mélange terre-pierre engazonné (Frankrijk EN)



2. 3. Favoriser la mixité d'usages (installations temporaires et mobiles de type food-trucks) / créer un axe support de services entre le hameau et le site



4. Structurer un cheminement de découverte, un lieu de détente (aire de pique-nique, panorama)



5. Retravailler le talus - berge de l'Allondon en génie végétal (Suisse)

FICHE ACTION 6,

LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET D'USAGES DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET D'ESPACE PUBLIC

Références / cas d'étude pour support

- Retours d'expérience sur le territoire :
 - [1] Mobilier et matériaux adaptés aux lieux : mobiliers développés pour les sites du géoparc du Chablais.
 - [2] Aménagement du stationnement adapté à l'usage réel : exemple d'aménagement d'un parking enherbé pour le tourisme estival à Yvoire.
- Imaginer, et co-réaliser l'espace public avec la population
 - [3] Chambéry a transformé un ancien boulevard dédié à une gare routière pour le réseau de bus urbain en centre ville, en un espace public végétalisé. Ce nouveau lieu de vie a fait l'objet d'une concertation avec les usagers et a été co-réalisé grâce à la mise en place d'un chantier participatif citoyen.
- De nombreux guides existent pour aider à la conception des espaces public : sols perméables, ville perméable, le végétal en ville, les mobilités douces, génie végétal en rivière de montagne...>>> CF bibliothèque de ressources

- Site internet **agir pour la transition**, regroupant des idées pour l'aménagement des territoires notamment :

Fiches agir et comprendre : **aménagement du territoire, végétaliser nos villes, le changement climatique, transformer mon territoire avec les habitants**, disponibles en suivant le chemin ci-après sur le site internet : «élus : un mandat pour agir» / «Aujourd'hui mon territoire : idées et solutions» / «l' élu et le cadre de vie».

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/>

[1] Contextualisation des matériaux et mobiliers

Site du géoparc du chablais, la forêt ivre, Vallée du Brevon



[2] Stationnement

Réalisation de stationnements enherbés pour les usages touristiques estivaux, Yvoire



[3] Concertation, chantier participatif

Réhabilitation et végétalisation du boulevard de la Colonne, Chambéry
> questionnaire habitants



Du point de vue du paysage, préféreriez-vous une ambiance végétale ou minérale ?

- Plutôt végétale Les deux
- Plutôt minérale Aucune



← Précédent

Suivant →

Powered by Sphinx

DÉVELOPPER LA PROXIMITÉ : STRUCTURER LES MAILLAGES DE LA MOBILITÉ DOUCE À L'ÉCHELLE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

Enjeux majeurs

Le territoire est actuellement organisé autour des déplacements en voiture. Les mobilités alternatives permettent de renforcer la part des déplacements à impact limité pour l'environnement. De plus, favoriser la mobilité douce à l'échelle d'une commune, d'un bassin de vie, permet de [re]créer un dynamisme de proximité et ainsi renforcer la vitalité des polarités communales. Il s'agit également de répondre à une problématique de santé publique dans la mesure où la population devient de plus en plus sédentaire (travail de bureau / télétravail) et manque d'activité physique.

La création d'un maillage de liaisons piétonnes / cycles sera d'autant plus efficace qu'elle s'accompagnera d'une réflexion sur la qualité des espaces traversés entre deux polarités (ambiance, sécurité, environnement...).

Cette fiche a pour objectif de définir les grandes étapes qui facilitent la mise en place d'un réseau de mobilité douce adapté au contexte et pertinent vis à vis des pratiques du territoire.

Sites concernés

Les territoires majeurs concernés sont les pôles structurants, les nœuds intermodaux, les territoires ruraux «déconnectés»

Les leviers d'action

Définir un plan guide de déplacement modes doux :

- Favoriser la transversalité pour organiser et intensifier les réseaux de transports en communs existants ou à venir (train, tram-train, bus à haut cadencement, covoiturage, transport à la demande...), les collectivités ont un rôle de mise en lien et de partenariat avec les différentes parties prenantes pour structurer l'offre sur la commune.
- Mobiliser les acteurs du territoire associés à cette thématique pour développer une vision d'ensemble cohérente : département / région / EPCI...
- Établir un état des lieux des possibilités existantes et le confronter aux besoins des habitants et usagers de vos communes pour identifier les manquements.
- Co-construire des solutions avec les usagers du territoire (habitants / commerçants / Associations / entreprises...) lors de temps d'idéation collective.

Mise en application :

- Communiquer sur les actions menées pour faire connaître les équipements en place ou nouveaux.
- Développer une OAP Thématique déplacements et stationnement
- Accompagner des projets d'aménagements d'infrastructures modes doux

Les porteurs

- Collectivité
- Commune EPCI
- Département / région

Ils peuvent vous aider

Urbanistes / Les usagers (tous modes) / BE mobilité / Facilitateurs pour l'animation de concertation usagers / Réseaux privés de covoiturage, auto-partage / Sites internet de randonnée / vélo ...

Temporalité

La réflexion sur la mobilité impacte l'ensemble des usagers du territoire, le mode de vie actuel étant très imbriqué avec le déplacement : accès à l'emploi, aux services, aux équipements. Elle s'inscrit dans un temps long.

Cette réflexion peut être menée en amont des modifications réglementaires ou indépendamment.

La prise en compte des retours des usagers dans les réflexions sont importantes et impactent le temps dédié à l'état des lieux et aux attentes. Cependant ces événements de recueil des besoins usagers sont également un moyen de sensibiliser et de fédérer les populations autour d'un projet commun. L'appropriation des aménagements à venir sera de fait plus efficace.

Enjeux du Plan Paysage représentés

3. Le partage de la voirie, gestion des différents modes de déplacement
6. La composition des espaces publics : matériaux, frugalité, commodités
8. Des espaces publics apaisés et sécurisés « facilitant » la rencontre
11. La gestion du stationnement
12. L'intégration paysagère des mobilités
15. Les parcours et connexions viaires
16. Les parcours touristiques dans le paysage patrimonial
17. Le développement urbain : densité et forme bâtie

Ateliers exploratoires concernées :

Ateliers Exploratoires de Douvaine et de Loisin

>>> CF restitution de la PHASE II

Cette thématique répond aux Objectifs de Qualité paysagère suivants :

1. Construire une vision à long terme du développement de la commune (structuration de la trame paysagère, urbaine et priorisation des secteurs stratégiques)
3. Affirmer la vitalité des cœurs de bourgs et développer des espaces vivants fédérateurs (passer du résident à l'habitant)
4. Valoriser la place du végétal et des espaces de respiration dans les différents tissus bâtis
9. Développer la proximité : Structurer les maillages de mobilité douce entre les différents tissus (habitat, équipement, services ...)
10. Renforcer l'aménagement des infrastructures de mobilités alternatives à l'échelle du territoire

FICHE ACTION 7,

DÉVELOPPER LA PROXIMITÉ : STRUCTURER LES MAILLAGES DE LA MOBILITÉ DOUCE À L'ÉCHELLE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

Cette fiche a pour vocation d'aider les collectivités à établir un maillage de mobilité douce facilitant le développement d'une vie de proximité.

Est-ce que la commune est concernée par cette fiche action ?

- La commune a-t-elle des parcours modes doux identifiés et structurés ?
- Est-ce que les lieux de vies de la commune sont desservis et connectés entre eux par un réseau de mobilité douces ? cheminements piétons, pistes cyclables ?
- Est-ce que ce réseau est connu par les habitants ?

Processus et étape clés

La première étape du processus est d'identifier l'ensemble de l'offre existante pour le territoire concerné et de comprendre quels sont les mouvements sur le territoire afin de mettre en lumière les possibles adaptations à envisager pour rendre les mobilités alternatives plus efficaces.

La prise en compte du regard des usagers est très intéressante car elle permet d'identifier avec le panel de fonctionnements et d'usages sur le territoire, les dysfonctionnements majeurs, les freins à l'utilisation des modes alternatifs et de comprendre les contraintes fonctionnelles, les attentes et besoins. Ces temps peuvent se décliner sous forme d'enquêtes, de journées évènements de concertation habitante, de soirées prospectives avec l'ensemble des usagers...

L'établissement d'une vision partagée et la mise en évidence des priorités permet ensuite d'engager diverses actions :

- la mise en forme d'OAP thématique, ou l'adaptation du règlement notamment sur le volet stationnement afin de faire évoluer les textes réglementaires et cadrer le développement de la commune
- la mise en œuvre de projets d'aménagement d'infrastructures modes doux
- la mise en œuvre de politiques de sensibilisation ou de porté à connaissance des possibles actuels et à venir sur le territoire en matière de déplacements alternatifs.

Références / cas d'étude pour support

- Massif des bauges - travail sur les mobilités alternatives : mise en place d'un site internet regroupant les différentes manières de circuler sans sa voiture personnelle sur le massif des Bauges, en particulier la mise en place d'un réseau de Stop, avec des haltes identifiées et situées sur les trajets les plus utilisés.

<http://www.baugez-vous.fr/>

- Site internet **agir pour la transition**,

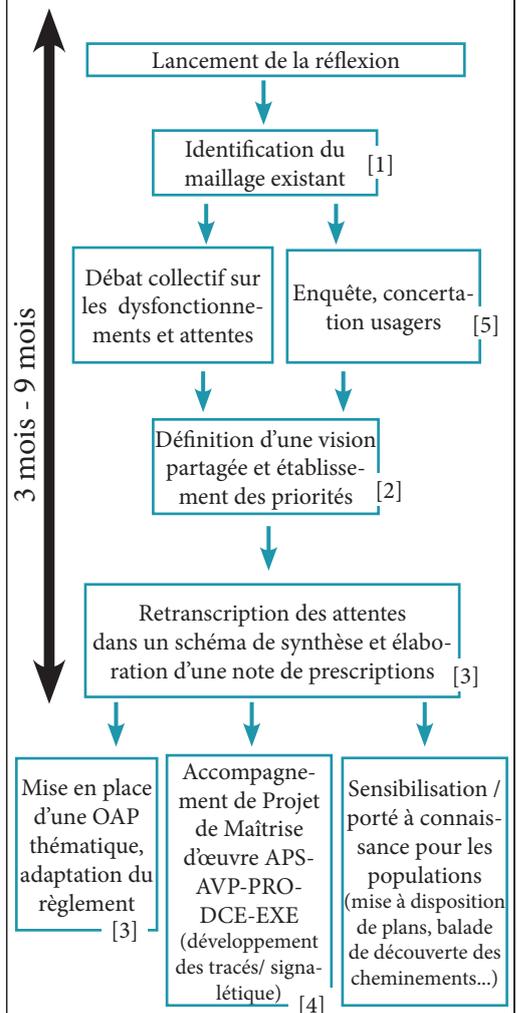
<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/>

Fiches agir et comprendre : **Mobilité rurale, Mobilité Urbaine, livraison plus durable des marchandises**, disponibles en suivant le chemin ci-après sur le site internet : «élus : un mandat pour agir» / «Aujourd'hui mon territoire, : idées et solutions» / «l' élu et le cadre de vie».

- Guide sur la marchabilité (notamment son questionnaire aux habitants et les thématiques à interroger pour favoriser la marche dans les tissus urbains)

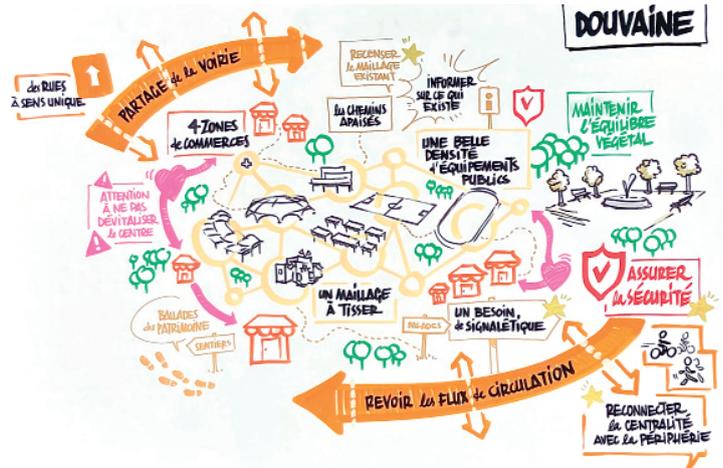
>>> CF bibliothèque de ressources

Etapes clés & Processus



FICHE ACTION 7,

DÉVELOPPER LA PROXIMITÉ : STRUCTURER LES MAILLAGES DE LA MOBILITÉ DOUCE À L'ÉCHELLE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

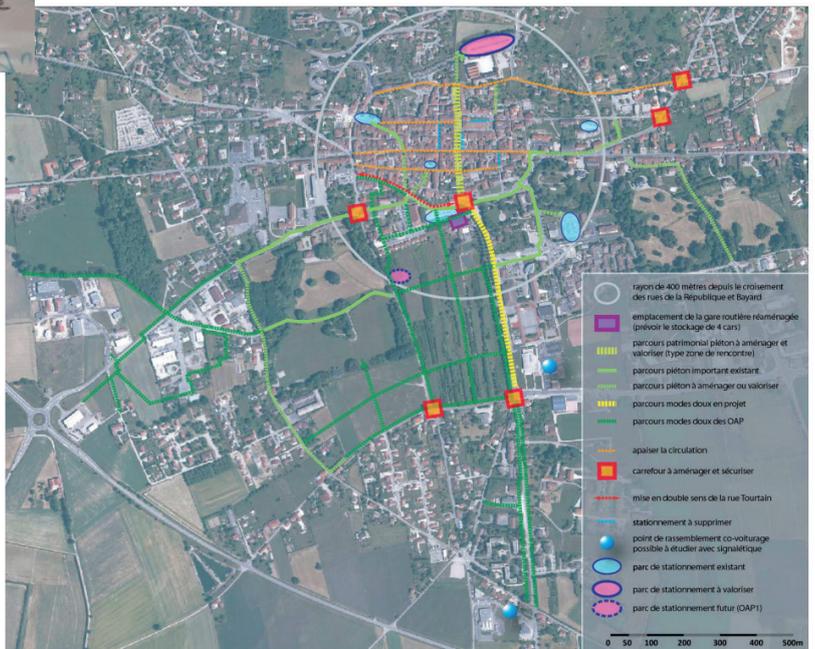


[2] Planche de synthèse des attendus pour le développement d'une vie de proximité dans le cœur de bourg de Douvaine

[1] Carte de synthèse de l'état des lieux établie en séance

< Atelier exploratoire de Douvaine

[3] Schéma de synthèse de l'OAP thématique déplacements et stationnement : Mise en évidence du maillage modes doux et des secteurs d'apaisement de la circulation, PLU de la Côte Saint André >>> CF bibliothèque de ressources



[4] Sensibilisation et porté à connaissance : La collectivité a un rôle à jouer pour faire connaître le réseau modes doux auprès de sa population et sensibiliser au report modal de proximité

Signalétique

Signaler les cheminements en intégrant la notion de temps associée au déplacement. ci-dessous, *Meaux*

Évènements de type balade urbaine

Faire connaître le réseau des mobilités douces, les réseaux de mobilité alternative sur votre territoire en proposant une sortie découverte à vélo.

[5] Concertation sur les mobilités

Le val de Gray a mis en place des temps de concertation avec les usagers pour fédérer un projet d'ensemble cohérent basé sur l'expérience collective. ci-dessous, *Communauté de Commune du Val de Gray*



SENSIBILISER ET COMPRENDRE LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU CHABLAIS

Les enjeux majeurs

La place de la participation habitante reste précieuse quand on évoque le paysage. La définition même du terme paysage découle de la place des habitants d'un espace puisqu'elle repose sur le regard. Le paysage c'est la représentation que l'homme se fait de son milieu de vie. Une véritable matière existe depuis le développement des constructions dans ce territoire chablaisien. Différents outils (guides, référentiels, cartes, études...) ont été élaborés, constituant au fil du temps un support à capitaliser. C'est un programme de travail de vulgarisation, de synthèse co-construite, de sensibilisation et d'animation par la formalisation de temps de communication permettant d'initier tous les acteurs habitants du Chablais, et ainsi en favoriser l'appropriation par tous des différentes aires paysagères.

Sites ciblés

- . L'ensemble du territoire à travers ses différentes entités paysagères (cf. carte du SCoT de l'armature)
- . Les sites représentatifs des paysages du Chablais
- . Les espaces remarquables classés pour leur haut degré d'intérêt environnemental (type ZNIEFF, sites géoparc, centres anciens...)

Les porteurs / Qui ?

- Tout habitant
- Associations locales
- Communes / EPCI / Organismes et institutions publiques

Ils peuvent vous aider, les partenaires

Urbanistes / paysagistes / CAUE / Parc Naturel Régionaux et GEOPARC UNESCO / associations / ABF / Historiens... les universités et centres de recherche sur le développement territorial

Les leviers d'action / Comment ?

- . La capitalisation des études / documentation existante sur les caractéristiques architecturales et paysagères du Chablais.
- . Initier à la lecture paysagère et à la pensée paysage
- . Mettre en place des comités garants par entités/aires paysagères du Chablais
- . Développer le rôle et la fonction de médiateur du patrimoine paysager dans le suivi des projets de différentes échelles
- . Uniformiser le développement d'actions de sensibilisation des habitants
- . Organisation de concours photos (cf. observatoire de photos)
- . Élaboration d'un Atlas paysager : plateforme de recensement des ressources (informations, études, documents...) par entités paysagères sur une région géographique

Temporalité

Ces réflexions sont à intégrer dans un processus pérenne. Afin de structurer une veille et une animation, un accompagnement constant dans la sensibilisation aux enjeux paysagers dans chaque espaces habités, il est nécessaire de s'appuyer autant sur des supports tangibles (tel que des études terrains) que sur des collectes plus globales d'informations (reportages photos, ...). La finalité de cette animation, est de conduire à la prise de conscience et à la responsabilisation de chacun dans l'occupation des lieux de vies. La valorisation, la préservation de ce cadre de vie à haute valeur paysagère dépend d'une dynamique constante de la part de tous les habitants (résidents, élus, institutions publiques, entrepreneurs, industriels...).

Enjeux du Plan Paysage représentés

1. La gestion des espaces agricoles stratégiques du SCoT
2. La gestion des espaces de transitions paysagères
3. Le partage de la voirie, gestion des différents modes de déplacement
4. Le « syndrome » des volets fermés
5. la gestion paysagère des clôtures
6. La composition des espaces publics : matériaux, frugalité, commodités
7. patrimoine bâti et nouvelles constructions : source d'inspiration et/ou nouvelle posture
8. des espaces publics apaisés et sécurisés « facilitant » la rencontre
9. La volumétrie et implantation dans les nouvelles opérations
10. L'intégration paysagère des ZAE/ZAC
11. La gestion du stationnement
12. L'intégration paysagère des mobilités
13. La requalification des fronts bâtis sur rue, en centre-bourg, centres villages et façades
14. La gestion paysagère des espaces naturels humides
15. Les parcours et connexions viaires
16. Les parcours touristiques dans le paysage patrimonial
17. Le développement urbain : densité et forme bâtie
18. Le développement du paysage énergétique
19. La gestion des friches bâties : reconversion et/ou réhabilitation

Ateliers exploratoires concernés

- Cette thématique fut abordée lors des ateliers exploratoires suivants :
- > Développement urbain et paysages en mutation
 - > Espaces publics : Qualité paysagère des espaces publics
 - > Zones d'activités économiques et commerciales : Requalification, mutation et nouveaux espaces.

Cette thématique répond aux Objectifs de Qualité Paysagère suivants :

1. Construire une vision à long terme du développement de la commune
2. Être garant de la cohérence entre la vision de la commune et les projets de développement
5. Préserver et structurer la qualité environnementale à l'échelle communale et intercommunale
6. Affirmer l'identité architecturale et paysagère sur l'ensemble du territoire
8. Valoriser les paysages identitaires et axes vitrines remarquables

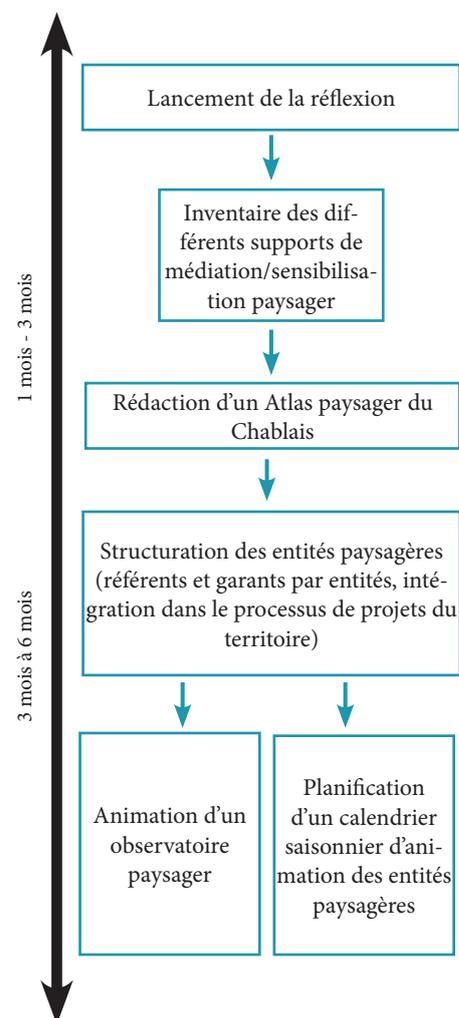
SENSIBILISER ET COMPRENDRE LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU CHABLAIS

L'objectif de cette fiche action repose sur la mise en place d'une médiation paysagère tant dans les organisations institutionnelles que dans les temps de rencontre avec les habitants du territoire. La relation entre la géographie du Chablais avec les habitants est à révéler en s'appuyant sur les actions déjà menées et à mener via une animation territoriale. En identifiant les entités paysagères, une gouvernance collective est à mettre en place afin de réellement capitaliser, croiser, connaître et faire connaître les interventions impactant, questionnant chaque aire paysagère du Chablais. Par le biais, d'un atlas paysager recensant l'ensemble des informations par entités, la fonction de garant aura pour rôle d'assurer une médiation auprès de tous les acteurs du territoire. Il ne s'agit pas de démultiplier les organisations publiques et intercommunales mais de s'appuyer sur l'existant et les structures en place. A partir de cette mobilisation, un processus pérenne d'observatoire paysager portera des résultats en permettant la sensibilisation, et l'harmonisation sur le territoire de démarches, d'événements paysagers.

Est-ce que la commune est concernée par cette fiche action ?

- Dans quelle entité paysagère se situe-t-elle ? Quelles sont les institutions référentes sur cette entité paysagère ?
(Bord de lac, plateau agricole, espace belvédère, proximité site du Géoparc UNESCO, territoire rural, espace péri urbain, commune rurale de montagne...)
- Quels dispositifs d'animation existent-ils actuellement et comment les mobiliser ?
(Identification d'organismes/associations/institutions publiques ou coopératives locales/régionales/nationales présentes sur le territoire communal...).
- Quelle organisation la mieux appropriée à mon territoire doit-être mise en place pour garantir un processus pérenne dans le temps ?
(Événements annuels, cycles de conférences, service indépendant lié à l'entité paysagère ou au sein de l'équipe municipale/intercommunale, ...)

Etapes clés & Processus



Références / cas d'étude pour support

- Cartes du SCoT sur l'armature paysagère
- L'observatoire environnemental de Bretagne, bretagne-environnement.fr
- Les organisation des PNR, (cf. PNR du Luberon : www.parcduluberon.fr)
- Association de sauvegarde et développement territorial, dans la Drôme, Biovallée www.biovallee.net

SENSIBILISER ET COMPRENDRE LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DU CHABLAIS

Exemples intéressants ailleurs



28 octobre 2022

LES UNITÉS DE PAYSAGE DE MA COMMUNE (ATLAS DÉPARTEMENTAL)

INFORMATION LOCALE
GESTION DU PAYSAGE ATLAS
1246 territoires associés



4 octobre 2022

CARACTÉRISER LES PAYSAGES QUOTIDIENS EN BRETAGNE

OUTIL GESTION DU PAYSAGE
ÉLÉMENT DU PAYSAGE



22 juin 2020

ZOOM SUR - LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE À L'ÉCHELLE LOCALE : QUELLES ÉTAPES ?

DOCUMENTATION
AMÉNAGEMENT DU PAYSAGE ATLAS

INFORMATION LOCALE GESTION DU PAYSAGE ATLAS ENQUÊTE SOCIALE PAYSAGES
Dernière mise à jour le : 28 octobre 2022

LES UNITÉS DE PAYSAGE DE MA COMMUNE (ATLAS DÉPARTEMENTAL)

Description

Les paysages bretons ont été décrits dans les « Atlas de paysage » qui sont réalisés au niveau départemental. Au sein de chaque Atlas, les paysages sont identifiés et qualifiés à l'échelle de l'unité paysagère. Cette dernière est une portion de territoire ayant des caractéristiques communes « sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine ». Dans ce sens, une unité paysagère regroupe plusieurs communes ; une commune peut aussi correspondre à plusieurs unités paysagères. Le portail de chaque paysage est donc dressé via sa description géographique et son histoire sociale, via ses dynamiques et ses enjeux contemporains.

Atlas des paysages du Morbihan (Maître d'ouvrage : CAUE 56 ; finalisé en 2011) : www.atlasdespaysages-morbihan.fr

Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine (Maître d'ouvrage : Département d'Ille-et-Vilaine ; finalisé en 2014) : paysages.ille-et-vilaine.fr

Atlas des enjeux paysagers du Finistère (Maître d'ouvrage : DDTM 29 ; finalisé en 2018) : www.finistere.gouv.fr/.../Atlas-des-enjeux-paysagers-du-Finistere

Atlas des paysages des Côtes d'Armor (Maître d'ouvrage : Département des Côtes d'Armor, finalisé en 2022) : <https://paysages.cotesdarmor.fr/>

Observatoire de l'environnement de Bretagne

Contexte : Plateforme inventoriant l'ensemble des informations relatives à l'environnement en Bretagne

Problématique : Mettre à disposition en donnant accès aux informations par commune et thématiques

«CARACTÉRISER LES PAYSAGES QUOTIDIENS EN BRETAGNE»

Les paysages en Bretagne sont diversifiés : paysages littoraux, paysages ruraux, paysages urbains, paysages de vallées, etc. Plusieurs outils sont à disposition pour mieux comprendre les caractéristiques paysagères de son territoire. Ils offrent aussi des pistes d'action pour aider les collectivités locales dans leur prise de décision en matière d'aménagement du territoire.



Le CAMPUS

Contexte : Biovallée, Val de Drôme

Problématique : Développement d'un espace dédié au temps de partage/sensibilisation/formation de tous les habitants (élus, citoyens habitants, professionnels et entreprises...)

«LE CAMPUS»

«Sur votre route, bordée de champs d'arbres fruitiers, vous admirez un paysage vallonné surplombé par la Tour de Crest. En toile de fond, les Trois Becs et la Forêt de Saou forment le plus grand synclinal perché d'Europe. Vous quittez maintenant l'axe principal. Ça y est, votre destination est en vue. Vous vous garez, cliquez votre portière et là... le silence. Uniquement rompu par le coassement des grenouilles et le chant des cigales. Vous êtes arrivé au Campus, espace de la connaissance et de transmission des savoirs.»

Exploration partagée du territoire #3



Partager Partager Partager

Après les rencontres interstices et les préalables au commun, le nouveau temps fort de l'exploration partagée du territoire aura lieu au Campus vendredi 3 février en présence de Luc Carton. Acteurs culturels du territoire, venez échanger et continuer la réflexion portée à l'automne 2022 ! Lien d'inscription (obligatoire) bientôt disponible.

VALORISATION DES PAYSAGES IDENTITAIRES ET AXES VITRINES REMARQUABLES

Les enjeux majeurs

L'enjeu de préservation des paysages identitaires repose sur le lien entre l'habitant, l'individu à son lieu de vie, son territoire. Les éléments marquants du paysage chablaisien (recensés dans la carte d'armature du SCoT), se caractérisent tant par la dimension patrimoniale bâtie que géographique. Sa valorisation a trop longtemps été sacrifiée au profit de la dimension économique de son foncier. La diversité paysagère qui compose le Chablais en fait une région de forts enjeux dans la valorisation des paysages identitaires : la conjugaison délicate entre la préservation d'une identité collective, "Le Chablais" et son fonctionnement individualiste généré par la prospérité économique propre à chacune de ses entités paysagères et à la proximité avec la Suisse (générant une explosion démographique localisée sur le Bas Chablais).

Sites ciblés

. L'ensemble du territoire à travers ses différentes entités paysagères (cf. carte du SCoT de l'armature paysagère)

. Les Centres-bourgs :

Leurs aménagements et/ou leurs différentes trames bâties ne doivent plus être marqués par les différentes périodes de construction.

. Les lieux de forts intérêts patrimoniaux :

Qu'il s'agisse de lieux végétalisés, d'aires géographiques ou d'ensembles bâtis, ces lieux et/ou constructions marquent le territoire du Chablais à travers une double fonction paysagère : être vu et de donner à voir. Les relations visuelles avec ces derniers sont précieuses (inscrites le plus souvent dans les documents réglementaires de gestion et les périmètres de sauvegarde).

. Les cônes de vue :

Leur localisation et leur sauvegarde restent un grand enjeux. Leur entretien est primordial, la pousse du couvert végétal conduit trop souvent à l'obstruction de ces échappées visuelles, disparaissant rapidement dans les parcours viaires.

. Les axes touristiques :

Ce sont de véritables vitrines du territoire autant pour le cadre de vie quotidien que pour les touristes qui parcourent le territoire de plus en plus sur toute l'année.

. Les belvédères :

Des espaces de forts intérêts qui appellent autant les touristes que les habitants dans les temps de prise de recul avec l'échelle du paysage quotidien.

Les porteurs / Qui ?

- Communes et EPCI
- Organismes et institutions publiques

Ils peuvent vous aider, les partenaires

Urbanistes / paysagistes / ABF / CAUE...
(à définir selon le type d'éléments paysager à valoriser)

Les leviers d'action / Comment ?

. Listes des outils :

. Réglementaires de gestion foncière (périmètres de protection tels que les SPR, les ZPPAUP, les Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

. Le développement de la lecture et pensée paysage (atelier d'animation, observatoire...)

. Créer des relations avec les habitants mais aussi les centres de formation sur l'architecture paysagère (Projets étudiants via les services scolarité pédagogique sur des sites études).

Temporalité

De manière à identifier les sites sur lesquels intervenir ou agir, il est nécessaire dans un premier temps de réaliser un inventaire. La sollicitation du regard que portent les habitants fait partie intégrante de cette étape. Selon les sites/axes/points de vue révélés, un diagnostic de l'état général est à effectuer de manière à dresser un bilan des interventions opérationnelles de protection, de préservation, de valorisation.

Selon leur état général, une priorisation par degré d'intervention et d'intérêt se constitue. En agissant par anticipation, différents moyens peuvent être actionnés, tels que des études pré-opérationnelles.

De cette manière l'enveloppe budgétaire à allouer est constituée, et les outils réglementaires pour agir peuvent être ciblés également.

De là, différents moyens opérationnels peuvent être sollicités, et l'intégration des éléments à valoriser et/ou à préserver peuvent prendre place dans l'écriture des documents de planification tels que les OAP de secteur, l'actualisation de charte paysagère, mais aussi dans la vision stratégique de développement ou de maintien de la trame bâtie de la commune...

Enjeux du Plan Paysage représentés

2. La gestion des espaces de transitions paysagères
4. Le « syndrome » des volets fermés
5. La gestion paysagère des clôtures
6. La composition des espaces publics : matériaux, frugalité, commodités
7. Le patrimoine bâti et nouvelles constructions : source d'inspiration et/ou nouvelle posture
9. La volumétrie et implantation dans les nouvelles opérations
10. L'intégration paysagère des ZAE/ZAC
11. La gestion du stationnement
12. L'intégration paysagère des mobilités
13. La requalification des fronts bâtis sur rue, en centre-bourg, centres villages et façades
15. Les parcours et connexions viaires
16. Les parcours touristiques dans le paysage patrimonial
17. Le développement urbain : densité et forme bâtie
19. La gestion des friches bâties : reconversion et/ou réhabilitation

Ateliers exploratoires concernés

Cette thématique fut abordée lors des ateliers exploratoires suivants :

- > Développement urbain et paysages en mutation sur la commune de Loisin et Douvaine notamment à travers la Mobilité, services et développement urbain
- > Espaces publics : Qualité paysagère des espaces publics
- > Zones d'activités économiques et commerciales : Requalification, mutation et nouveaux espaces.

Cette thématique répond aux Objectifs de Qualité Paysagère suivants :

8. Valoriser les paysages identitaires et axes vitrines remarquables
9. Développer la proximité : Structurer les maillages de mobilité douce entre les différents tissus (habitat, équipement, services ...)
10. Renforcer l'aménagement des infrastructures de mobilités alternatives à l'échelle du territoire
11. Structurer une charte d'aménagement de l'espace public en cohérence avec les entités paysagères du territoire (signalétique, mobilier urbain ...)

VALORISATION DES PAYSAGES IDENTITAIRES ET AXES VITRINES REMARQUABLES

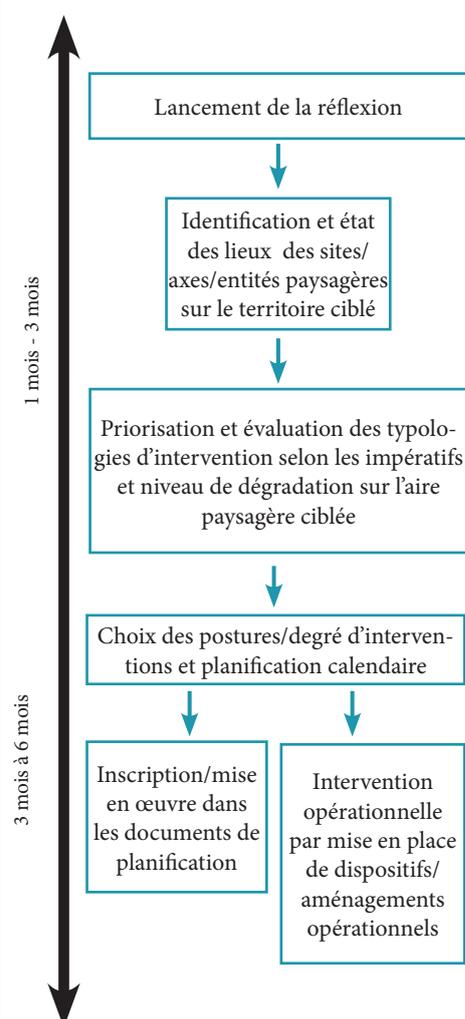
L'objectif de cette fiche action est d'aborder les méthodes et les grandes étapes pour mener des actions de conservation/valorisation des paysages du quotidien et emblématiques du Chablais.

Du point de vue opérationnel, la sollicitation de projets paysagers peut se faire par le biais des ateliers impliquant les habitants dans un temps festif mais surtout fédérateurs par la valorisation et le lien à l'histoire du paysage habité. Des ateliers participatifs de valorisation peuvent ainsi émerger, portés par la constitution d'association pour la valorisation d'un ou de plusieurs sites (cf. exemple de chantier habitants dans la Drôme pour la restauration des tours à signaux, ancien système de communication territoriale), ou des appels à idée avec des chantiers participatifs via les centres de formation par exemple (cf. projets d'étudiants d'école de conception spatiale telles que les écoles d'architecture paysagère).

Est-ce que la commune est concernée par cette fiche action ?

- Dans quelle entité paysagère s'inscrit-elle ?
(cf. les unités paysagères du Plan Paysage et la carte d'armature paysagère du SCoT avec : paysage urbain et péri urbain, paysage émergeant, paysage rural, paysage naturel, paysage naturel de loisir, paysage rural de montagne, et les unités historiques à savoir : le Bas Chablais, l'agglomération de Thonon, la côte de Lugrin à Evian, la côte de Meillerie, le Massif de la Dent d'Oche, le plateau du Gavot, la vallée du Brevon, la Vallée d'Aulps, la Vallée d'Abondance).
- Quelles composantes paysagères ma commune recense-t-elle ?
(Patrimoine bâti, zone naturelle, belvédère paysager, versant remarquable, panorama emblématique, axe vitrine, entité géographique de fort intérêt identitaire (reliefs, zone humide, bassin hydrographique...)).
- Quel moyen opérationnel serait le mieux adapté pour valoriser ces éléments paysagers présents sur mon territoire administratif ?
(une intervention opérationnelle de préservation par la mise en place d'un dispositif de protection, une classification dans les documents réglementaires de planification urbaine, une intervention opérationnelle ponctuelle par un aménagement spécifique, ou une intervention plus pérenne par un suivi et une gestion saisonnière et annuelle relevant de l'entretien...)

Etapes clés & Processus

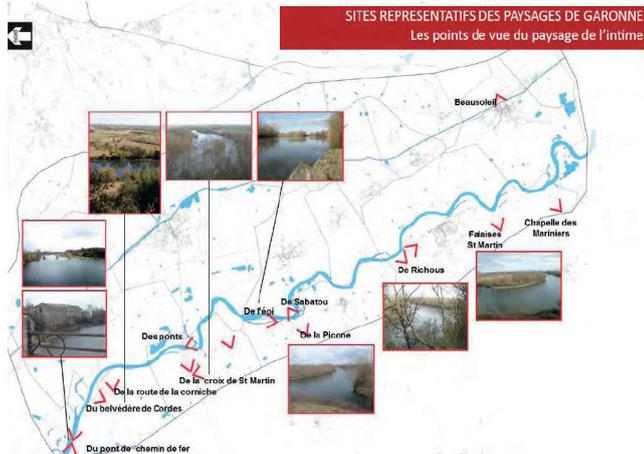


Références / cas d'étude pour support

- Carte d'armature paysagère du SCoT identifiant les éléments forts du paysage chablaisien
- Inventaires des sites patrimoniaux sur tout le territoire du Chablais
- Grands sites touristiques à l'échelle nationale (Parc Naturel Régional du Luberon...)

VALORISATION DES PAYSAGES IDENTITAIRES ET AXES VITRINES REMARQUABLES

Exemples intéressants ailleurs



Exemple de cartographie réalisée sur la base des enquêtes et photos fournies par les enquêtés (Etude pilote Garonne des terrasses 82, nov. 2012).

Saint-Macaire : Valorisation des co-visibilités et des liens entre ville et Garonne (Cat. B et E), dégager 2 cônes de vue dans les peupleraies masquant le rapport au fleuve (ville médiévale-ancien port, et site médiéval-front de fleuve), piste cyclable et accès aux berges pour découverte de la vallée, conforter un paysage de prairies et de haies bocagères pour redonner des vues sur les remparts et favoriser des usages cycles-piétons



Saint-Macaire : Cat. B boisements et cônes de vues à dégager

Gironde sur Dropt, valorisation du site du magasin de l'écluseur : ouverture du site sur le fleuve par des fenêtres visuelles dans la ripsylve, dégagement de végétation et mise en place d'une terrasse pour lisibilité de l'écluse du Dropt en Garonne et du méandre de Barie (Cat. E), accessibilité modes doux avec passerelle sur le Dropt et remise en place d'un bac (Cat. D)



Valorisation du site remarquable du méandre de Jusx (Cat. E) et tertre-belvédère de Meilhan sur Garonne (Cat. B) : dégagement d'une aire pour mise en valeur de l'effet de presque île, restauration de la cale, intégration paysagère du point noir visuel de la Step., épaississement des ripsylves et recul des peupleraies pour une meilleure lecture du méandre, remise en place d'un bac (Cat. E), entretien des espaces ouverts en berge par pacage, parcours entre points de vue haut et bas.



Paysages de Garonne

Contexte : Paysage du bassin d'écoulement de la Garonne

Problématique : Valorisation de la Garonne à travers ses paysages

Processus :

Identification des sites et zones de forts intérêts paysagers par état des lieux des études paysagères et études auprès des habitants de leurs attentes dans cette mise en exergue de sites remarquables (Syndicat Mixte d'études d'aménagement de la Garonne) puis déclinaison par secteurs sur des sites pilotes.



Jardin Alpestre

Contexte : Albertville

Problématique :

Festival des jardins alpestres d'Albertville

Processus :

Chaque année, la ville propose un concours ouvert aux professionnels, aux artistes, aux écoles de formations permettant la mise en valeur de création et l'animation sur le territoire afin de permettre le lien et de fédérer autour de l'identité du territoire.

Réseau d'associations nationales du patrimoine Association "REMPART : mission patrimoine"

Contexte : Organisation de chantiers participatifs de sauvegarde, valorisation du bâti en déclin

Problématique :

"Faire du patrimoine l'affaire de tous"
www.rempart.com

25
26
JUN
2022
24^e édition

JOURNÉES
DU PATRIMOINE
DE PAYS
& DES MOULINS
Parrainées par Carole Gaessler

être et
renaître

Programme sur :
www.patrimoinedepays-moulins.org

APAISER LE PAYSAGE DE L'INFORMATION EN FONCTION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Les enjeux majeurs

Qu'il s'agisse de signalétique directionnelle, commerciale, ou de mobilier urbain, la place des informations dans le paysage est à traiter au même niveau que les enjeux de qualité environnementale des aménagements et développements urbains des communes. Différents moyens et outils permettent d'endiguer la prolifération des informations et des styles graphiques/dimensions/volumes des supports et mobiliers qui portent les messages ou fonctions des usages. La cohabitation des modes de transports appellent à la création d'une identité visuelle du territoire en fonction des entités paysagères. Une cohérence graphique qui se doit d'être simple, sobre et surtout lisible. Toute intégration à caractère informatif porte le rôle à la fois de renseigner mais aussi de s'intégrer dans un objectif de communication publique respectueuse du contexte dans lequel elle s'inscrit.

Sites ciblés

- . L'ensemble du territoire à travers ses différentes entités paysagères (cf. carte du SCoT de l'armature)
- . Les supports de signalétique directionnelle : enjeux de cohérence entre tous les supports et leur densité selon les zones.
- . Les zones "interstices" entre centre bourg/ville et rural (ZAE, habitat diffus, entrée d'agglomération/centre bourg) : un enjeu de cohabitation des différents panneaux directionnels/supports de communication. Ces espaces supportent une hétérogénéité de par la diversité des occupations et des départs d'axes de transports/communication
- . les infrastructures de transport : le mobilier lié à l'aménagement des axes supportant/cadrant/sécurisant participe à l'occupation de l'espace public.
- . zones commerciales : La place des enseignes commerciales selon le secteur aménagé, le tissu bâti et l'entité paysagère est à traiter dans son intégration contextuelle. Ces supports de communication impactent la qualité paysagère de l'espace public et ne doivent pas être hors champs de la cohérence graphique du paysage environnemental dans lequel elles s'inscrivent.
- . les abords des équipements publics et touristiques :
Panneaux d'affichage numérique (animation lumineuse sur l'espace public que l'on retrouve en entrée de bourg sur les axes principaux ou sur les places publiques). Le temps de diffusion, l'intensité lumineuse revêtent un caractère énergétique et impactent la qualité de vie ambiante sur l'espace public et ses abords.

Les porteurs / Qui ?

- Communes et EPCI
- Organismes et institutions publiques
- les acteurs privés, porteurs de projets

Ils peuvent vous aider, les partenaires

Urbanistes / paysagistes / agence de communication signalétique / CAUE

Les leviers d'action / Comment ?

- Charte graphique par entités paysagères (cf. carte d'armature paysagère notamment du SCoT) sur plusieurs thématiques :
- . Support signalétique directionnelle (parcours viaires selon les modes et sites d'intégration)
 - . Mobilier urbain : supports signalétiques des informations officielles et territoriales
 - . La conformité des projets d'équipements publics communaux et intercommunaux avec un droit de regard des communes accueillant l'équipement
 - . Intégration dans les documents réglementaires : dans l'écriture du PADD notamment sur les objectifs d'aménagement du PLU(i), dans les RLP(i), dans le DOO du SCoT

Temporalité

Au préalable d'implantation et/ou de développement de signalisation/signalétique sur l'espace public, l'objectif est de limiter l'accumulation de l'information dans le paysage quotidien des espaces de vie.

A travers la création d'un référentiel commun à tous les intervenants sur l'ensemble du territoire paysager, il s'agit de rendre accessible l'ensemble des thématiques et de participer à la valorisation du paysage. Cet outil intervient au préalable de la conception des projets et du dépôt d'une autorisation d'urbanisme. Ce référentiel commun permet de compléter le PLU et d'accompagner les réflexions sur des interventions bâties quant à l'impact paysager de l'aménagement.

Les thématiques relatives à l'apaisement du paysage de l'information :

- . La signalisation (directionnelle et multimodale)
- . Le mobilier urbain (supports type panneaux d'affichage conventionnel et lumineux)
- . La signalétique de communication (supports, panneaux et enseignes commerciales...)

Enjeux du Plan Paysage représentés

2. La gestion des espaces de transitions paysagères
3. Le partage de la voirie, gestion des différents modes de déplacement
8. des espaces publics apaisés et sécurisés « facilitant » la rencontre
10. L'intégration paysagère des ZAE/ZAC
11. La gestion du stationnement
12. L'intégration paysagère des mobilités
15. Les parcours et connexions viaires
16. Les parcours touristiques dans le paysage patrimonial

Ateliers exploratoires concernés

Cette thématique fut abordée lors des ateliers exploratoires suivants :

- > Développement urbain et paysages en mutation sur la commune de Loisin et Douvaine notamment à travers la Mobilité, services et développement urbain
- > Espaces publics : Qualité paysagère des espaces publics
- > Zones d'activités économiques et commerciales : Requalification, mutation et nouveaux espaces.

Cette thématique répond aux Objectifs de Qualité Paysagère suivants :

8. Valoriser les paysages identitaires et axes vitrines remarquables
9. Développer la proximité : Structurer les maillages de mobilité douce entre les différents tissus (habitat, équipement, services ...)
10. Renforcer l'aménagement des infrastructures de mobilités alternatives à l'échelle du territoire
11. Structurer une charte d'aménagement de l'espace public en cohérence avec les entités paysagères du territoire (Signalétique, mobilier urbain ...)

APAISER LE PAYSAGE DE L'INFORMATION EN FONCTION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

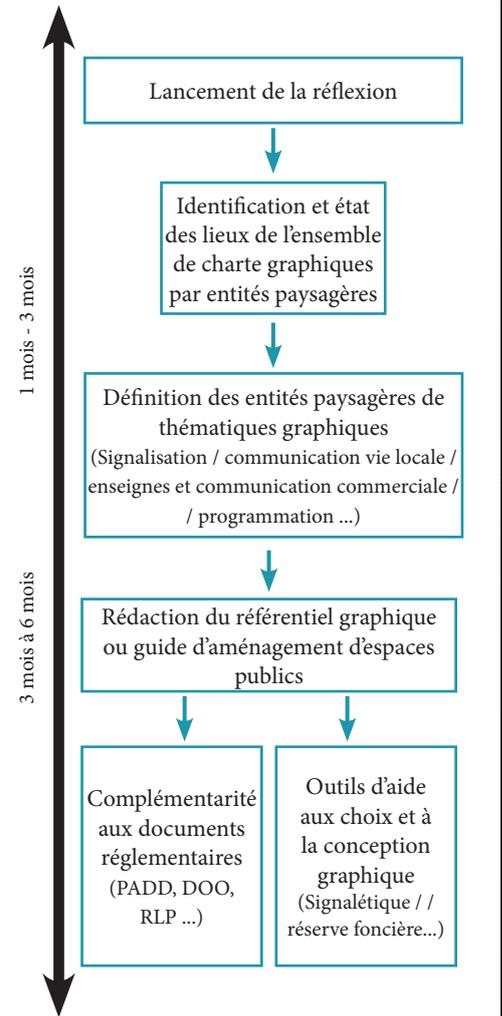
L'objectif de cette fiche action repose sur l'identification des méthodes pour favoriser une harmonisation des éléments de signalétique, du mobilier, des aménagements paysagers, mais également des infrastructures. A l'heure de la mise en avant des enjeux de sobriété énergétique et de matériaux bas carbone, bio/géo-sourcés, l'enjeu premier à travers une identité visuelle dans l'aménagement d'espaces publics reste l'accessibilité de tous les usagers à l'information. Que cette dernière soit fonctionnelle (implicite) ou direction (explicite), l'ensemble des couleurs et matériaux sont à mettre en parallèle les uns des autres afin d'intervenir avec un principe de cohérence global et non ponctuel lié à une information et à un usage. Il s'agit de permettre une lecture facile et une identification intuitive des fonctions et usages appelés sans venir dégrader la cohérence paysagère du lieu de vie.

Ainsi après avoir identifié, inventorié, pris connaissance des documents évoquant ce sujet, il est nécessaire de contextualiser l'entité paysagère dans laquelle la réflexion s'inscrit. La définition des caractéristiques graphiques liées au contexte paysager impacté peut se faire par le biais d'un référentiel graphique d'aménagement d'espace public (par entité paysagère par exemple). Ce dernier peut pour parti être intégré aux documents réglementaires, mais il permet surtout d'être transmis aux concepteurs d'espace public et vaut comme document de référence validé par les services techniques des communes concernés.

Est-ce que la commune est concernée par cette fiche action ?

- Quelle quantité d'informations le site/territoire supporte-t-il déjà ?
(Limiter la démultiplication de panneaux informatifs : panneaux directionnels et informatifs (piétons, automobiles, routiers de flux logistiques, cycles, parcours touristiques...)).
- Ce support informatif répond-il aux principes inscrits dans la charte graphique du territoire ?
(Une charte graphique étant un référentiel permettant le respect des proportions et styles graphiques, les enseignes et panneaux publicitaires/directionnel sont-ils harmonieux avec le paysage de l'espace public...).
- Dans quelle entité paysagère (cf. carte armature paysagère du SCoT) se situe-t-on ? *(bord de lac, plateau agricole, espace belvédère, proximité site du Géoparc UNESCO, territoire rural, espace péri urbain, commune rurale de montagne...)*

Etapes clés & Processus



Références / cas d'étude pour support

- Carnet de référence paysager pour les communes de la CCPEVA
>>> CF reçu en Mai 2022
- Exemple d'association et de déclinaison de charte graphique d'aménagement et identité visuelle avec les sites du GEOPARC de l'UNESCO tant dans les aménagements que sur tous les supports de communication
- Fiches conseil CAUE 74 signalétiques
- Fiches conseil CAUE 13 sur la signalétique commerciale dans les centres anciens
- Référentiels graphiques : Du Grand Lyon, de Nantes Métropole (idem sur hyper centre Evian, Géoparc UNESCO...)
- Exemple du "Guide d'aménagement d'espace public - Principes d'aménagement" de Rennes Métropole, ou le "Référentiel graphique du Grand Lyon"

APAISER LE PAYSAGE DE L'INFORMATION EN FONCTION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Exemples intéressants ailleurs



La référence qualité d'une marque attractive

Avec une notoriété déjà sensible, La Loire à Vélo bénéficie d'un potentiel d'attractivité considérable. Associée à une destination prestigieuse – le Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO – La Loire à Vélo évoque également une qualité de services adaptés aux touristes à vélo.

Recherche de sens et d'authenticité, respect de l'environnement et beauté des paysages, découverte des patrimoines naturels et culturels et désir d'une relation privilégiée avec les habitants, pratique de loisirs sportifs et besoin de changer de rythme... les attentes et les pratiques des touristes du 21^e siècle trouvent dans La Loire à Vélo des réponses qualitatives et accessibles au plus grand nombre.

Aussi La Loire à Vélo a vocation à devenir une marque touristique porteuse de ces valeurs, une marque collective dont les promoteurs sont l'ensemble des partenaires et prestataires touristiques, soucieux d'en préserver la qualité afin d'en renforcer l'impact pour leur intérêt propre, mais aussi au bénéfice de tous.

La charte graphique de la marque Loire à Vélo, en complément du Guide pratique d'utilisation, est le moyen indispensable pour faire vivre cette marque à travers un logo dynamique et moderne et des cas d'utilisation répondant aux différents usages possibles.

Le respect de la charte graphique permet d'assurer fidèlement la présence visuelle de la marque Loire à Vélo et d'en renforcer la visibilité en accentuant sa notoriété et sa reconnaissance par les usagers de La Loire à Vélo comme une référence de qualité.

USAGES INSTITUTIONNELS 3

Un logotype décliné selon les usages
L'environnement graphique
La mise en page
La papeterie

USAGES GRAND PUBLIC 11

Le logotype et ses références couleurs
Co-branding

USAGE SIGNALÉTIQUE 13

Contact : Mission Val de Loire - 81 rue Colbert - BP 4322 - 37043 Tours Cedex
Tél. 02 47 66 94 49 - Fax. 02 47 66 02 18 - smi@mission-valdeloire.fr

La Vallée de la Loire

Contexte : village rural, charte graphique et signalétique/identité visuelle sur zone géographique remarquable.

Problématique : Cohérence des informations visuelles sur toute la Vallée de la Loire

Processus : Identification et élaboration d'une identité visuelle distincte au territoire accessible autant au grand public qu'aux supports institutionnels (tous supports de communication relatifs au territoire de la vallée de la Loire).

«La charte graphique de la MSH Val de Loire constitue l'identité visuelle de la MSH Val de Loire dans le but d'apporter une cohérence et une visibilité sur son champ d'action. Elle est destinée au personnel de l'UAR, aux équipes membres, aux partenaires ainsi qu'aux professionnels de la communication. Elle contient toutes les règles à respecter quant à l'utilisation du logo et de la police de caractère.»
Mission Val de Loire

Nantes - Adaptation graphique par principes d'aménagement

Contexte : Aire métropolitaine nantaise

Problématique :

Adaptation entre contexte hyper minéralisé et commune périphérique plus rurale - principe de sobriété de l'information et supports (signalétique, mobilier, éclairage, candélabre)

Niveau de qualité, gestion

Lorsque le champ d'intervention est clairement délimité, pour aménager un espace public, il faut s'appuyer sur les grands principes suivants :

A - LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION : LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Les principes du classement des espaces publics dans le domaine communautaire visent la construction d'une ville des courtes distances, maillée et conviviale, en responsabilisant les propriétaires riverains sur la gestion de leurs espaces collectifs.

B - LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Avant d'aménager un espace public, il faut :

- 1 Prendre en compte les grandes problématiques métropolitaines en appliquant les documents stratégiques et de planification
Cela permet de garantir la tenue des objectifs et de s'assurer de la cohérence globale des politiques.
- 2 Prendre en compte les grandes fonctions de l'espace public

C - LES PRINCIPES TRANSVERSAUX D'ACTION

Pour aménager un espace public, il faut prendre en compte les objectifs de développement durable :

- par une gestion responsable de l'environnement, en appliquant la stratégie et les exigences du guide éco-quartiers, notamment en matière de gestion de la ressource en eau, de préservation des milieux naturels et de la biodiversité, de la gestion différenciée des espaces verts, des enjeux énergétiques (éclairage public), des choix des matériaux (coût global, cycle de vie) et des bilans carbone ;
- par une conduite de projet durable ;
- par une concertation efficace ;
- par l'intégration du coût global dans les choix d'aménagement ;
- par la facilité de gestion et l'intégration dès la conception des contraintes d'une gestion durable en s'appuyant sur une démarche du type gestion urbaine de proximité.

D - LES PRINCIPES ET ENJEUX D'AMÉNAGEMENT PAR TYPE DE VOIE OU DE TERRITOIRE

Un espace public à aménager se situera toujours à l'intersection d'une voie de déplacement et d'un territoire qui peuvent se rattacher à des typologies bien différenciées.

Il convient de croiser les principes d'aménagement qui ont été dégagés par type de voies (principales, diffusion, dessertes) et par type de territoire (centre historique, centralités, tissu homogène de maisons de ville, autres zones résidentielles, zones industrielles, d'activités et commerciales, abords des cours d'eau, zones humides, secteurs patrimoniaux...).

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT
Écriture du programme
Élaboration du projet

Identitaire

- Il faut affirmer la diversité des paysages métropolitains par des aménagements exprimant des réponses contextualisées à la question de la qualité urbaine.
- La force de Nantes Métropole réside dans la diversité des paysages et matériaux utilisés et dans le fait que les projets contemporains mettent l'accent sur le niveau de définition ressentit, plutôt que sur une identité propre marquée ;
- Il faut porter une attention toute particulière aux aménagements dans les périmètres d'espaces sensibles et aux abords des continuités vertes et bleues ;
- Il convient de penser le paysage la nuit, et en particulier la mise en valeur par la lumière des éléments de patrimoine remarquables (urbanisme nocturne).

Circulatoire

- Il faut identifier les fonctions circulatoires qu'un espace public doit assumer : voies principales, de diffusion ou de dessertes, cheminements doux structurants ou pas, zones apaisées mais aussi réseaux de services urbains.

Urbaines et sociales, usages

- Il faut discerner tous les autres usages que l'espace public doit supporter, tout en répondant aux besoins des usagers ;
- Il faut intégrer les notions de tranquillité publique et de sécurité ;
- Il faut tenir compte de son influence sur la santé publique (bruit, îlot de chaleur, zones de repos...).

Riverains, développement économique, etc.

Prospérité, tranquillité publique, santé.

Le paysage, c'est d'abord un regard, la représentation que les hommes se font de leur milieu de vie.

Prendre en compte la morphologie du territoire dans lequel s'inscrit l'aménagement.